Schéma Directeur d'Aménagement Numérique 2026-2030



Table des matières

CONTEXTE ET UTILITÉ D'UN SDAN 5
1. PRÉSENTATION DU CONTEXTE 6
A. LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES 6
B. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE 7
C. LES ACTEURS PUBLICS DU NUMÉRIQUE 8
2. QU'EST-CE QU'UN SDAN ? 9
3. LE DIAGNOSTIC SUITE AU SDAN DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES DE 2016 10
APPROCHE STRATÉGIQUE ET VALEURS DU SDAN 2026-2030 14
1. UNE LARGE CONCERTATION AVEC LES MEMBRES DU SMO 15
2. LES OBJECTIFS DU SDAN 2026-2030 16
A. LA RÉSILIENCE 17
B. LA SOUVERAINETÉ 19
C. LA SOLIDARITÉ 19
D. LA SOUTENABILITÉ 20
E. LA PROXIMITÉ 21
FICHES PROJET 23
1. LES INFRASTRUCTURES 25
2. LES APPLICATIONS 37
3. LES DONNÉES 60
4. LES SERVICES MUTUALISÉS 64
5. RECAPITULATIF DES FICHES ACTIONS DU SDAN 2026-2030 71
CALENDRIER 72
SOLUTIONS DE FINANCEMENT 75
GOUVERNANCE ET ORGANISATION 83
1. FONCTIONNEMENT EN MODE PROJET 84
2. LE COMITE DE SUIVI DU SDAN 85
3. L'EVALUATION PERMANENTE 88

CONTEXTE ET UTILITÉ D'UN SDAN



1. PRÉSENTATION DU CONTEXTE

A. LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Les Pyrénées-Atlantiques comptent environ **706 564 habitants**, avec une densité de population plutôt faible (92 habitants/km^2) et très contrastée selon les zones. La population se concentre principalement sur la **frange littorale et l'agglomération paloise** tandis que les zones de montagne, l'intérieur du Pays basque et le Béarn rural restent peu denses. Le territoire est marqué par une **identité culturelle duale** entre le Béarn et le Pays basque, avec des dynamiques linguistiques propres (langue basque, béarnais/occitan). La croissance démographique reste globalement positive mais inégale, portée surtout par le solde migratoire plutôt que par le solde naturel. Le département connaît un certain **vieillissement démographique** accentué par l'attractivité touristique et résidentielle en particulier sur la côte basque.



Figure 1 – Le relief des Pyrénées-Atlantiques (source : cartes.gouv.fr)

Les Pyrénées-Atlantiques présentent une géographie très contrastée, organisée en trois grandes zones du sud au nord. Au sud, la **chaîne des Pyrénées** occupe le territoire avec des sommets comme le Pic du Midi d'Ossau, structurée par des vallées emblématiques (vallée d'Aspe, vallée d'Ossau ou vallée de Barétous côté Béarn et vallée des Aldudes côté Pays basque). Cette zone montagneuse connaît un climat rude en hiver et un habitat dispersé, posant des défis d'infrastructures. Entre montagne et plaine s'étend un **piémont vallonné**, autour de villes comme Oloron-Sainte-Marie, Nay, Arudy, Mauléon ou Saint-Jean-Pied-de-Port. Au nord et à l'ouest, on trouve les **plaines et le littoral atlantique** : la plaine de Pau et le bassin de l'Adour concentrent l'essentiel de la population, tandis que la côte basque (Bayonne, Anglet, Biarritz,

Saint-Jean-de-Luz) est urbanisée et très touristique. Le département est traversé par plusieurs cours d'eau majeurs — le gave de Pau, le gave d'Oloron, la Nive, la Bidouze et l'Adour, qui se jette dans l'Atlantique. Cette géographie recoupe largement la **dualité culturelle** entre Béarn (est) et Pays basque (ouest). Le territoire cumule ainsi zones de montagne, rural intérieur et façade littorale dynamique.

L'économie des Pyrénées-Atlantiques repose sur une **diversification** entre industrie, tourisme, agriculture et tertiaire. L'**industrie aéronautique et aérospatiale** est un pilier fort, notamment autour de Pau, du piémont oloronais, de la vallée de l'Adour ou de la Soule (sous-traitance Airbus, Turbomeca/Safran Helicopter Engines). Le secteur de l'**énergie** est historiquement important avec le bassin de Lacq (gaz, chimie) où l'exploitation gazière laisse place à des reconversions industrielles. Le **tourisme** constitue un moteur économique majeur, porté par la côte basque (Biarritz, Saint-Jean-de-Luz), la montagne dans les vallées des Pyrénées (Ossau, Aspe, Barétous, ...) ou le thermalisme à Salies-de-Béarn, Cambo-les Bains ou sur la côte basque. L'**agriculture** reste significative avec l'élevage, le maïs et une agroalimentaire dynamique (AOP Ossau-Iraty, jambon de Bayonne, sel de Salies, ...). Le secteur **tertiaire et administratif** est concentré autour de Pau (préfecture, université) et de l'agglomération bayonnaise. Le département bénéficie aussi d'un tissu de **PME innovantes** et de pôles de compétitivité liés à l'aéronautique et aux énergies. La proximité de l'Espagne favorise des **échanges transfrontaliers** significatifs. Enfin, l'économie reste marquée par un contraste entre zones urbaines dynamiques et territoires ruraux plus fragiles économiquement.

B. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Les Pyrénées-Atlantiques sont un département de la région **Nouvelle-Aquitaine**, avec **Pau** comme préfecture et **Bayonne et Oloron-Sainte-Marie** comme sous-préfectures. Le territoire est divisé en trois **arrondissements** (Pau, Bayonne, Oloron-Sainte-Marie) et en 27 cantons remaniés lors de la réforme de 2014-2015.

Il compte **545 communes**, un nombre élevé hérité de la fragmentation historique du Béarn et du Pays basque, malgré des fusions récentes.

L'organisation intercommunale a été profondément restructurée en 2017 avec la création de la **Communauté d'agglomération Pays Basque**, fusionnant une dizaine d'intercommunalités en une seule structure, aux côtés de la **Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées** et de 7 communautés de communes béarnaises (**Béarn des Gaves, Haut Béarn, Lacq-Orthez, Luys-en-Béarn, Nord-Est Béarn, Pays de Nay, Vallée d'Ossau**) auxquelles il convient d'ajouter la communauté de communes **Adour-Madiran** dont sont membres 10 communes des Pyrénées-Atlantiques.

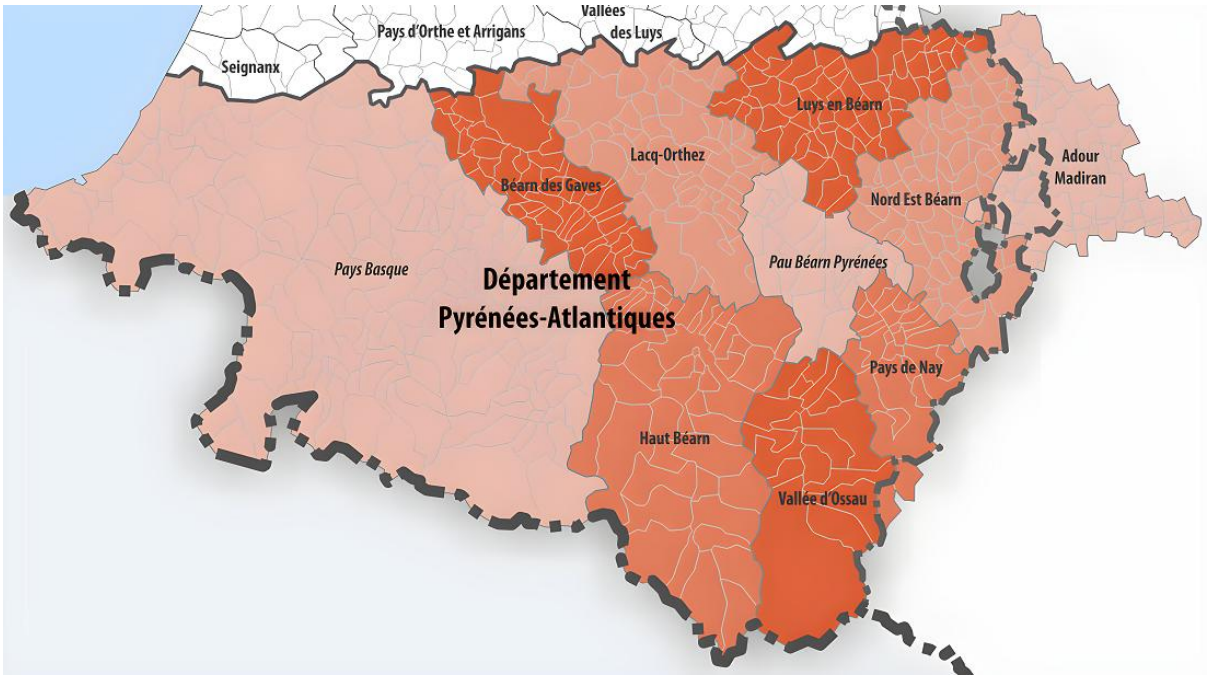


Figure 2 – Les intercommunalités des Pyrénées-Atlantiques (source : cartes.gouv.fr)

On compte également 110 Syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), 12 syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), 25 Syndicats mixtes fermés (SMF) et 11 Syndicats mixte ouvert (SMO) dont le **Syndicat Mixte Ouvert La Fibre64** spécialisé dans le numérique.

Au total, les effectifs de la fonction publique territoriale représentent un total de 19 684 agents et de 1 884 élus municipaux.

C. LES ACTEURS PUBLICS DU NUMÉRIQUE

Si les collectivités locales les plus importantes, comme le **Conseil départemental, l'Agglomération Pays basque ou la Communauté de communes Lacq-Orthez**, sont pourvues en compétences et en ressources, elles les réservent principalement à leurs besoins propres.

L'agglomération paloise se distingue par son **schéma de mutualisation informatique** proposé à ses communes membres, afin de réduire les coûts et de partager l'expertise technique, les applications, les infrastructures et le support.

Le **Service du Numérique de l'Agence publique de gestion locale** (APGL), composé d'une dizaine d'agents basés à la Maison des communes, à Pau, propose à ses adhérents de bénéficier de prestations d'accompagnement et de formation sur deux gammes de logiciels amplement répandues dans les communes du territoire, Cosoluce et Agedi, et centrées sur les métiers les plus courants (comptabilité, paie, élections, état-civil, ...). L'APGL propose également différents services (réalisation de site web, DPD, paye à façon, ...).

LaNum Pays Basque (ex-ANTIC) est une association émanant de la Communauté d'Agglomération Pays basque. Installée à Bidart, LaNum accompagne les entreprises, les associations ou les collectivités locales dans leur transformation numérique. LaNum est résolue à enclencher la transformation du Pays basque vers un numérique plus responsable et accessible favorable au niveau social, environnemental et économique.

Enfin, **La Fibre64** est un Syndicat Mixte Ouvert réunissant le Conseil départemental, les deux agglomérations (CAPB et CAPBP) et huit communautés de communes des Pyrénées-Atlantiques. Il porte des projets numériques mutualisés à l'échelle du territoire, notamment le déploiement de la fibre optique, la résorption des zones blanches de téléphonie mobile et des solutions et services numériques partagés (Bouclier Cyber64, plateforme des marchés publics, conseillers numériques, ...). Il incarne ainsi la logique de mutualisation et de solidarité territoriale en matière numérique dans les Pyrénées-Atlantiques souhaitée par ses fondateurs.

2. QU'EST-CE QU'UN SDAN ?

Un schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) est un document de planification stratégique qui définit comment un territoire, les Pyrénées-Atlantiques en l'espèce, souhaite organiser et développer ses infrastructures et services numériques. Son cadre juridique est défini par le Code général des collectivités territoriales (article L.1425-2).

Un SDAN est un document dans lequel on retrouve généralement un **diagnostic**, des **objectifs**, un **plan d'actions**, un **calendrier** et un **financement**.

C'est une **feuille de route** qui permet notamment de :

- **réduire les inégalités territoriales** entre les zones rurales et les zones urbaines,
- **inclure les composantes les plus larges de la population** dans la société numérique,
- **déployer des infrastructures de télécommunications** adaptées aux besoins des territoires,
- développer l'accès aux **services numériques publics**,
- fabriquer et entretenir des **données communes**,
- soutenir le **développement** local et **l'innovation**,
- coordonner les acteurs publics et privés (collectivités, opérateurs).

Le SDAN définit également les modèles économiques pour supporter le développement de ces nouvelles infrastructures et de ces nouveaux usages.

3. LE DIAGNOSTIC SUITE AU SDAN DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES DE 2016

Elaboré en 2016, le SDAN des Pyrénées-Atlantiques, approuvé par le Conseil départemental, fixait différentes priorités dont on peut présenter désormais le bilan.

- **Action 1 : Déployer un réseau d'initiative publique 100% FttH sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques d'ici 2027.**

Le département des Pyrénées-Atlantiques dispose à présent d'une couverture proche de 100% en FTTH (fibre optique jusqu'à l'abonné) en cumulant les couvertures des réseaux privé d'Orange (AMII) sur la Côte Basque et publics de La Fibre Paloise et de THD 64.

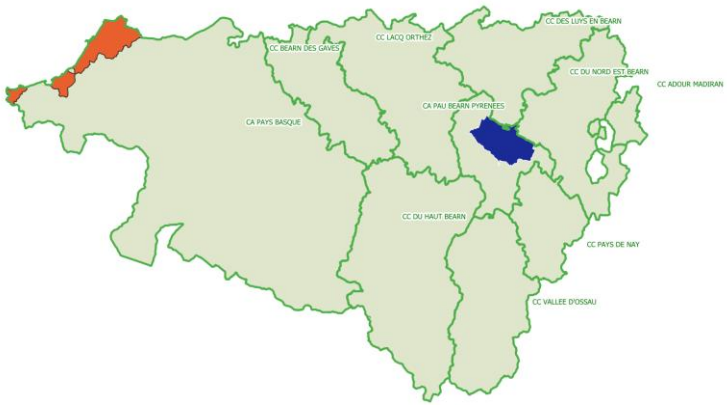


Figure 3 – Territoires de compétence de La Fibre Paloise, Orange et THD 64 dans les Pyrénées-Atlantiques (source : cartes.gouv.fr)

Au total, ce sont plus de 500 000 locaux qui sont éligibles à des offres FTTH auprès des opérateurs commerciaux d'envergure nationale.

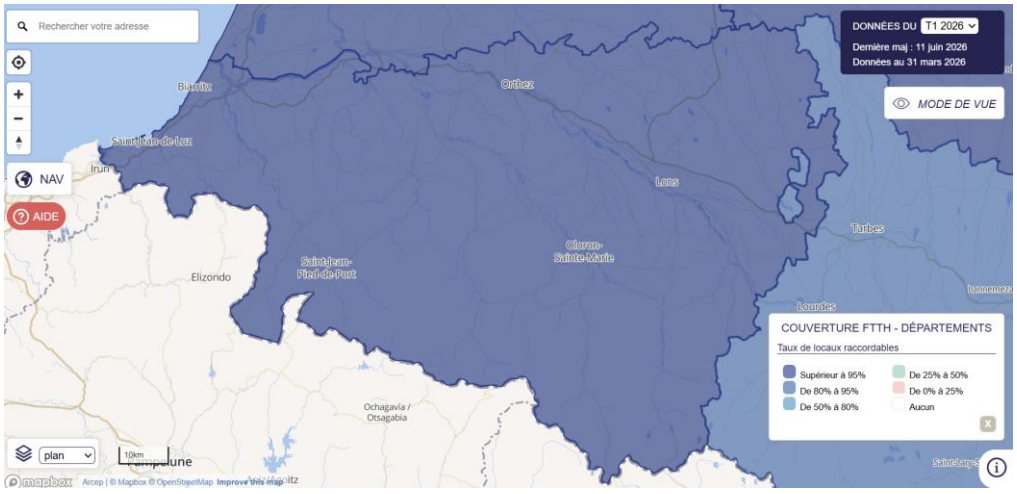


Figure 4 – Couverture FTTH du département des Pyrénées-Atlantiques au 1er trimestre 2026 (source : Arcep)

THD 64, le réseau le plus récent, permet notamment le raccordement d'environ 260 000 locaux répartis sur 532 communes. L'essentiel du déploiement est désormais achevé et quelques finitions sont encore à prévoir en 2026. Ce chantier aura finalement duré 7 ans et connu, comme ailleurs, de nombreuses difficultés. Mais l'essentiel est là et plus de 55% des locaux éligibles se sont convertis à la fibre.

L'extinction du réseau historique en cuivre, qui démarre en 2026 dans les Pyrénées-Atlantiques et qui s'achèvera en 2030, accélérera encore la migration vers les réseaux en fibre optique. Elle augmentera également notre dépendance à l'endroit des réseaux fibrés. Après le temps du déploiement, où la rapidité et l'efficacité étaient prioritaires, l'accent doit être mis sur la **sécurisation et la robustesse du réseau**.

En 10 ans, le nombre de locaux éligibles à la fibre optique a été multiplié par 5. La pénétration commerciale sera peut-être moindre que prévue initialement en raison de la progression des services disponibles à partir de solutions hertziennes plus simples à installer que la fibre optique. En revanche la dépendance à l'égard de la fibre optique s'est accrue impliquant une **gestion performante de l'exploitation technique des réseaux.**

- **Action 2 : Collecte complémentaire NRO-NRO phase 1 : 2018-2022.**

Cette action visait principalement à sécuriser la collecte des Nœuds de Raccordement Optique en s'affranchissant de la dépendance à l'endroit de l'offre LFO d'Orange pour 4 des 51 NRO prévisionnels exclusivement desservis par ce moyen de collecte. Les autres NRO prévisionnels faisaient l'objet d'une collecte via le réseau public IRIS 64.

Au final, le réseau THD 64 compte 64 NRO à la fin de son déploiement, tous collectés par le réseau public IRIS 64 ou par des collectes additionnelles du réseau public THD 64. Depuis le 1er juillet 2025, le réseau IRIS 64 a été remis à la société THD 64 dans le cadre d'un affermage et THD 64 exploite les deux réseaux publics IRIS 64 et THD 64. Pour autant, il n'est pas démontré que les obligations contractuelles de THD 64 visant à sécuriser la collecte des NRO soient respectées. En effet, si le contrat de DSP prévoyait des liens de collecte sécurisés pour au moins 85% des prises, il semble qu'une vingtaine de NRO du réseau THD 64 fasse l'objet d'une collecte dite « pendulaire ». La collecte est ici assurée par une seule voie créant une fragilité sur une composante structurelle du réseau.

Si l'objectif fixé par le SDAN 2016 est aujourd'hui atteint, le réseau THD 64 présente sur ce point une faiblesse qu'il conviendra de réduire à l'avenir, notamment en établissant et en mettant en œuvre **un schéma de résilience** identifiant tous les risques encourus par le réseau public.

- **Action 3 : Montée en Débit FttN (phase 1) : 2017-2019.**

Cet objectif prévu dans le SDAN 2016 est devenu caduc lors de la procédure d'attribution de la DSP THD 64. L'ensemble des candidats s'étant engagés en faveur d'un réseau 100% FTTH, la solution alternative de Montée en Débit (MED), un instant envisagée pour amener le Très Haut

Débit dans certaines zones, est devenue obsolète. Le réseau de MED que la CCLO avait engagé a été remis à THD 64 dans le cadre d'un affermage en 2021.

- **Action 4 : Raccordement FttE des sites prioritaires (phase 1) : 2018-2022.**

Cet objectif prévu dans le SDAN 2016 a été ajusté : les sites prioritaires identifiés par les membres du Syndicat ont fait l'objet d'une énumération dans le cadre du contrat de DSP THD 64. Ils sont aujourd'hui raccordables en FTTH, et non en FTTE comme prévu dans le SDAN 2016, à de très rares exceptions près, pour lesquelles des solutions alternatives ont pu être déployées (exemple : espace nordique du Somport).

Pour autant, le **raccordement de sites publics isolés** reste encore inégal et pourrait être amélioré (sites touristiques, refuges, points de secours en montagne, ...).

- **Action 5 : Soutien à l'inclusion numérique (phase 1) : 2018-2022.**

L'inclusion numérique définie dans le SDAN 2016 visait « les locaux qui ne bénéficieront pas d'un débit filaire de 3 Mbit/s à horizon 2022 ». Il est aujourd'hui pleinement atteint. La DSP THD 64 rend éligible au FTTH 100% des locaux et les situations d'exception rendant difficile le déploiement du FTTH sont traitées par des dispositifs alternatifs (satellite, 4G/5G). Une aide financière est prévue pour les personnes dans ces situations et les progrès des technologies alternatives sont suffisants pour prétendre à des débits descendants supérieurs à 30 Mb/s.

- **Action complémentaire : une évolution des technologies hertziennes : 2018-2022.**

Cet objectif du SDAN 2016 a été atteint en 2022 puis abandonné en 2025. En effet, en complément du réseau public IRIS 64, le réseau public hertzien NET 64, basé sur la technologie WiMax, a été développé par le Conseil départemental. Remis au Syndicat Mixte lors de sa création, ce réseau a été modernisé en 2022 avec le soutien fort de l'ANFR et porté sur la technologie TDD-LTE, présentant des performances proches de la 4G. Si ce réseau a pu rendre quelques services à certains usagers et entreprises en attendant la généralisation du FTTH, il n'a jamais trouvé son équilibre économique. Il a été démonté en 2025.

- **Action complémentaire : La mise en œuvre opérationnelle du Schéma Départemental des Usages Numériques : 2017 – 2021.**

Cet objectif, défini pour les besoins exclusifs du Conseil départemental, a été atteint. Cette ambition s'est renforcée puis élargie avec la création du Syndicat Mixte Ouvert La Fibre64 en 2018, investi des compétences d'aménagement numérique mais aussi de développement des usages. Ayant fait l'objet d'une révision en 2023, le Schéma directeur des usages numériques mutualisés (SDUM) a été ainsi validé en 2023 par les membres du Syndicat Mixte La Fibre64.

Il a servi à réduire la fracture numérique en termes d'usages. En effet, le territoire souffrait d'un manque de coordination et de capitalisation des retours d'expérience. L'absence de cadre commun d'innovation générait des disparités entre les EPCI urbains, capables de piloter leurs propres programmes, et les EPCI ruraux, moins dotés en expertise et en moyens financiers.

Le SDUM 2023-2027 a été conçu pour répondre à cette fragmentation, en s'appuyant sur une démarche structurée : diagnostic territorial, concertation avec les acteurs locaux, élaboration d'une feuille de route et formalisation de trente fiches-actions. Cette démarche a permis d'analyser les usages numériques, d'évaluer la maturité des collectivités, de recenser les besoins et d'identifier les opportunités de mutualisation. Quatre défis ont été définis : favoriser **l'intelligence collective**, pérenniser **l'inclusion numérique**, **transformer les services** publics et adopter une approche **numérique responsable**.

La feuille de route du SDUM proposait une trentaine d'actions concrètes, co-construites avec les collectivités, offrant des synergies et une mise en œuvre rapide. Le budget prévisionnel est de 600 000 € sur trois ans, avec des cofinancements mobilisables auprès de partenaires institutionnels et européens.

La gouvernance du SDUM repose sur un pilotage politique, un comité technique et une commission consultative. La Fibre64 joue un rôle central en tant que centre de ressources, accompagnant les porteurs de projets, animant la communauté territoriale et capitalisant les retours d'expérience.

Le bilan du SDUM 2023–2027 constitue une base solide pour la préfiguration du SDAN 2026–2030. Il met en lumière les leviers à renforcer : mutualisation des ressources, structuration des retours d'expérience, outils de pilotage robustes, intégration des enjeux émergents (IA, cybersécurité, sobriété numérique) et élargissement de la gouvernance aux acteurs associatifs, citoyens et économiques.

APPROCHE STRATÉGIQUE ET VALEURS DU SDAN 2026-2030



1. UNE LARGE CONCERTATION AVEC LES MEMBRES DU SMO

Afin d'élaborer le SDAN 2026-2030, le Syndicat Mixte a engagé une large concertation avec ses membres pour écouter leurs priorités et pour cibler les actions à envisager dans un esprit de mutualisation le plus large possible pour la conduite de leur action publique. Ces entretiens ont eu lieu à l'automne 2025 et ont réuni le Président du SMO, les Délégués et quelques Présidents des membres du SMO, et les services techniques de chaque institution. Ils ont eu lieu en présentiel ou en distanciel selon un ordre du jour identique afin d'entendre les besoins de chaque territoire pour :

- Les infrastructures numériques
- Les solutions numériques
- Les services numériques
- Les données
- La gouvernance du SDAN

Chacune de ces réunions a été enregistrée et un compte-rendu a été diffusé aux participants.

EPCI	ÉLUS PRÉSENTS	AGENTS PRÉSENTS	DATE DE L'ENTRETIEN
CAPB	Olivier ALLEMAN Claire DUTARET-BORDAGARAY	Sylvain DUFIET	05/09/2025
CAPBP	Philippe FAURE	Nathalie BARRAQUE	15/07/2025
CCAM	Frédéric RÉ Bernard LAURENS	Jérôme GANIOT	25/09/2025
CCBG	Grégory NEXON	Marie-Rose BASTERREIX	09/10/2025
CCHB	Bernard AURISSET	Yann DE NOYERS Sébastien BETEAU Jacques FOIX	04/09/2025
CCLB	Thierry GADOU		09/10/2025
CCLO	Patrice LAURENT Marlène LE DIEU DE VILLE		20/10/2025
CCNEB	Claude BORDE-BAYLACQ	Cécile BARUSSAUD	26/09/2025
CCPN		Jean-Luc POUEY Anne-Soazic BAILLY Jonathan LAFITTE	10/10/2025
CCVO	Jean-Paul CASAUBON Fernand MARTIN	Eric VILLACAMPA	12/09/2025

EPCI	ÉLUS PRÉSENTS	AGENTS PRÉSENTS	DATE DE L'ENTRETIEN
CD 64		Eric MORATILLE David HAURE Daniel MOULIA Yann TORLASCO Fréderic NIETO Aurélie GUYARD Arnaud TESTELIN Mélanie CHAUVIN Stéphane BONAFI Nicolas CAZES François ESNAUT Laurent DOURRIEU	25/11/2025
ADM 64	Alain SANZ	Inbar ZINCK	18/09/2025

Conscient de l'impact des élections municipales de mars 2026, de leurs conséquences sur la structuration des exécutifs intercommunaux et de leur représentativité au Syndicat Mixte, La Fibre64 a souhaité attendre l'installation du nouveau Conseil Syndical pour présenter le résultat de ces travaux.

De cette façon, le travail anticipé d'élaboration du SDAN 2026-2030 est réapproprié, ajusté et corrigé par le Conseil Syndical à l'été 2026.

Sa validation est inscrite à l'ordre du jour du Conseil syndical du 6 octobre 2026.

2. LES OBJECTIFS DU SDAN 2026-2030

Cinq objectifs structurants (ou valeurs) ont été identifiés pour bâtir la stratégie numérique et guider les actions portées par La Fibre64 dans les Pyrénées-Atlantiques entre 2026 et 2030 :

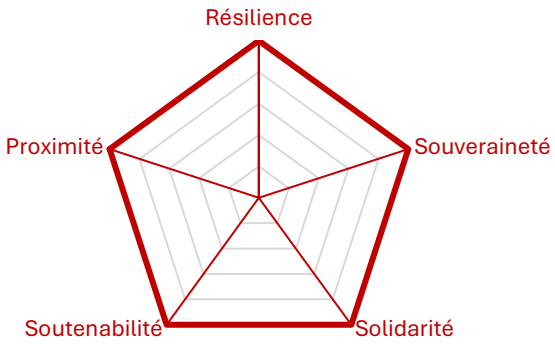
- La **résilience** pour maintenir ou rétablir rapidement les services face aux perturbations (tempêtes, éboulements, cyberattaques), comme l'ont montré plusieurs incidents locaux depuis 2019.
- La **souveraineté** numérique pour réduire la dépendance aux acteurs étrangers pour les données, technologies et infrastructures critiques, via une diversification préalable à une autarcie totale.
- La **solidarité ou mutualisation** pour que les collectivités du département se partagent ressources et compétences (DPD mutualisé, Bouclier Cyber64, plateforme des marchés publics), réduisent les coûts et pallient le manque de moyens des petites structures.

- La **soutenabilité** économique pour que les infrastructures et solutions mutualisées restent finançables durablement par les contributions des membres ou des bénéficiaires, sans dérive budgétaire.
- Enfin, les interlocuteurs de **proximité** (experts techniques, conseillers numériques, formateurs) restent indispensables pour accompagner nos publics face à la dématérialisation, en complément — non en substitution — du numérique.

Ces cinq notions s'articulent et se renforcent mutuellement dans une logique territoriale cohérente.

A travers les différents échanges avec les membres du Syndicat, différentes fiches actions ont pu être élaborées (voir chapitre suivant). Elles se caractérisent toutes par une appréciation de leur contribution à ces valeurs du SDAN 2026-2030.

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



A. LA RÉSILIENCE

La résilience désigne la **capacité d'un système d'information à continuer de fonctionner, ou à se rétablir rapidement, face à des perturbations** qu'elles soient accidentelles (panne matérielle, erreur humaine ou catastrophe naturelle par exemple) ou intentionnelles (cyberattaque ou sabotage par exemple). Par définition, elle se doit d'être opérante pour toutes les composantes d'un système d'information : réseaux, serveurs, centres de données, applications, services cloud, etc.

La transposition en droit français de la directive européenne NIS2 ou l'encouragement fort de l'ANCT à doter les réseaux d'initiative publique de schémas de résilience atteste de son utilité.

Les membres de La Fibre64 y sont très sensibles car plusieurs événements ont mis en exergue la vulnérabilité des réseaux de télécommunications :

- novembre 2019 : la tempête Amélie balaie la vallée des Aldudes et coupe le réseau fraichement déployé. Une interruption de service d'une quinzaine de jours a impacté les récents abonnés à la fibre optique du secteur.
- juillet 2022 : la coupure d'un câble structurant lors de la rénovation du pont de Lacq occasionne la perte de service durant 4 semaines pour plus de 350 clients.
- septembre 2024 : un éboulement lié à des pluies diluviennes coupe la RN 134 et prive le haut de la Vallée d'Aspe de moyens de communication fixes (ADSL et fibre).
- octobre 2024 : les inondations à Salies-de-Béarn privent de service de nombreux usagers durant 4 jours.
- février 2026 : la tempête Pedro frappe lourdement le nord et le centre du Béarn. De multiples chantiers de réparation de poteaux ont pris près de 6 mois à aboutir.

Ce besoin de résilience se vérifie aussi pour les solutions numériques. Ainsi, à l'été 2024, une panne informatique a privé les collectivités locales du territoire de la plateforme de gestion des marchés publics. Des cyberattaques ont également frappé plusieurs acteurs publics (Ville de Bayonne, Hôpital d'Oloron, SDIS des Pyrénées-Atlantiques, ...) avec des vols de données à la clé ou des neutralisations des systèmes d'informations.

La résilience se distingue de la simple "sécurité" qui vise surtout à empêcher les incidents. Elle part du principe qu'un incident finit par se produire (loi de Murphy appliquée au numérique) et se concentre sur la capacité du système à continuer à délivrer un service acceptable malgré tout, puis à se rétablir.

Comme exemples concrets de mesures de résilience, on pourra citer :

- L'enfouissement d'artères télécoms structurantes ou exposées à des événements climatiques.
- Les « boucles de sécurité » permettant de relier un équipement structurant par deux chemins au moins.
- La redondance géographique des centres de données (multi-sites, multi-cloud).
- Les plans de continuité d'activité (PCA) et plans de reprise d'activité (PRA).
- Les sauvegardes régulières et testées (pas seulement effectuées, mais restaurées pour vérification).
- L'architecture en microservices avec isolation des pannes (éviter l'effet domino).
- Les exercices de simulation de crise (cyberattaque, panne majeure).

B. LA SOUVERAINETÉ

La souveraineté numérique désigne la capacité des Pyrénées-Atlantiques à maîtriser et contrôler ses données, ses infrastructures, ses technologies et ses usages numériques, sans dépendance excessive vis-à-vis d'acteurs étrangers.

La souveraineté se décline sous différentes formes complémentaires les unes des autres :

- Souveraineté des données : Maîtriser où sont stockées les données, qui peut y accéder, et sous quelle juridiction elles tombent. C'est l'enjeu central des débats sur le Cloud Act américain, qui permet aux autorités américaines d'accéder à des données hébergées par des entreprises américaines, même stockées hors des États-Unis.
- Souveraineté technologique : Disposer de capacités industrielles et d'innovation propres (semi-conducteurs, cloud, intelligence artificielle, ...) pour ne pas dépendre entièrement de fournisseurs étrangers dans des domaines jugés stratégiques.
- Souveraineté normative et juridique : Imposer ses propres règles (protection des données, fiscalité, régulation des contenus) sur son territoire numérique, même face à des acteurs internationaux. C'est l'esprit du RGPD, de NIS2 ou de l'IA Act en Europe.
- Souveraineté opérationnelle : Faire fonctionner ses infrastructures critiques (énergie, santé, défense, administration) de manière autonome, y compris en cas de rupture des relations avec un fournisseur étranger.

La souveraineté numérique absolue peut être jugée irréaliste dans un monde largement dominé par les industriels américains et chinois notamment. L'idée serait davantage d'organiser une diversification des dépendances plutôt que de viser immédiatement une autarcie complète. Les clouds "de confiance" en France (offres labellisées SecNumCloud) sont en expansion et permettent de mettre en œuvre cette stratégie.

C. LA SOLIDARITÉ

Manifestation la plus évidente de la solidarité territoriale, la mutualisation consiste à partager des ressources, des infrastructures ou des services numériques entre plusieurs entités (collectivités, services, organisations) plutôt que de les développer et de les gérer chacun de son côté. C'est un véritable plan de la solidarité territoriale qui est souhaité par les membres de La Fibre64 pour la mise en place de nouvelles infrastructures, applications, services ou données numériques.

Le Conseil départemental, 2 agglomérations (CAPB et CABPB) et 8 communautés de communes des Pyrénées-Atlantiques composent le Syndicat Mixte Ouvert La Fibre64 et ont pris l'habitude de mener plusieurs chantiers en coopération dans le domaine du numérique (déploiement de la fibre optique, résorption des zones blanches de téléphonie mobile 4G, ...). La mutualisation des compétences a permis d'obtenir des résultats sur l'ensemble du territoire.

D'autres initiatives ont vu la mutualisation étendue à des collectivités non membres du Syndicat :

- Le recours à un DPD mutualisé entre plusieurs intercommunalités et communes.
- Le partage d'un système d'archivage électronique (SAE) entre les 2 agglomérations et le Centre de gestion, fondateurs de la solution, avec pour perspective son ouverture à toutes les collectivités locales qui en auraient besoin.
- Le déploiement des packs Cyber dans chaque communauté de communes et la mise à disposition du « Bouclier Cyber64 » pour plus de 350 collectivités locales.
- L'utilisation gratuite de la plateforme des marchés publics et d'un parapheur électronique par plus de 900 collectivités locales des Pyrénées-Atlantiques.

A l'heure où le numérique transforme et modernise les collectivités locales, les raisons sont multiples pour mutualiser des briques de systèmes d'informations :

- Raisons économiques : la mutualisation réduit les coûts par la répartition des investissements (matériel, licences, développement) entre plusieurs structures, génère des économies d'échelle sur les achats (négociation groupée avec les fournisseurs), les coûts de maintenance et le support technique. Elle évite la duplication d'équipes techniques et concentre l'expertise rare (réseaux, cybersécurité, IA, data…) sur une équipe commune plutôt que de la disperser.
- Raisons techniques et opérationnelles : la mutualisation encourage l'interopérabilité des solutions, réduit les problèmes de compatibilité entre outils hétérogènes et partage des infrastructures pour plus de redondance et de robustesse.
- Raisons stratégiques : les plus petites collectivités n'ont souvent ni les moyens ni l'expertise pour développer seules des services numériques performants. Hormis la CAPBP, il n'y a pas de schémas de mutualisation numérique ou informatique profitant aux communes membres d'une intercommunalité. Accéder aux services dispensés par le Syndicat leur permet d'utiliser des outils qu'elles n'auraient pas pu s'offrir seules.

Il peut aussi s'agir d'un choix de cohérence des politiques publiques. Un socle numérique commun facilite le pilotage à l'échelle d'un territoire (indicateurs partagés, tableaux de bord communs…).

Pour autant, la mutualisation et la solidarité territoriale ne peuvent s'envisager sans contraintes : perte d'autonomie décisionnelle pour les structures participantes, complexité de gouvernance (qui décide, qui paie, qui arbitre…), risque de dépendance à un opérateur mutualisé unique (un point de défaillance centralisé peut affecter tout le monde en cas de panne).

D. LA SOUTENABILITÉ

La soutenabilité s'entend sur le plan économique et écologique pour les membres de La Fibre64.

Sous son acception économique, elle désigne la capacité d'un système, d'une politique, d'une organisation ou d'un projet à se maintenir dans la durée sans compromettre sa viabilité financière future, c'est-à-dire sans épuiser les ressources qui permettent son fonctionnement à long terme.

Il faut donc veiller à :

- Un équilibre entre ressources et dépenses dans le temps : un système économiquement soutenable ne consomme pas plus de ressources qu'il n'en génère ou n'en régénère, année après année. Il évite de reporter indéfiniment des charges sur l'avenir (dette excessive, sous-investissement, désinvestissement caché).
- La capacité à financer les engagements futurs : cela inclut la capacité à honorer des engagements de long terme (maintenance d'infrastructures, emprunt) sans se retrouver en situation de rupture ou de défaut.
- Résilience face aux chocs : un système soutenable peut absorber des chocs (crise, récession, hausse des coûts) sans s'effondrer ou nécessiter un sauvetage structurel.

Ainsi, une solution ou une infrastructure numérique mutualisée doit être économiquement soutenable : ses coûts de fonctionnement et de maintenance doivent rester couvrables par les contributions des bénéficiaires, sans dérive budgétaire qui menacerait sa pérennité.

Sous son acception écologique, la soutenabilité écologique a tout autant d'intérêt.

La soutenabilité écologique (ou durabilité environnementale) désigne la capacité à satisfaire les besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs, en particulier en préservant les écosystèmes et les ressources naturelles.

Le développement des infrastructures et des applications numériques ne peut se faire dans appréhender leur dimension écologique. La multiplication des data centers, fortement énergivores, ou la pollution spatiale liée aux satellites de télécommunication sont deux exemples frappant de ce que la quête de progrès numérique peut générer contre les écosystèmes.

Les membres du Syndicat Mixte entendent trouver des solutions pour le développement de leur territoire à un coût économique et écologique raisonnable.

E. LA PROXIMITÉ

C'est un impératif de la transformation numérique : à mesure que les services publics se dématérialisent, le besoin d'un contact humain de proximité ne disparaît pas. Au contraire, il devient même plus critique pour certains publics.

La dématérialisation simplifie et automatise les démarches (formulaires en ligne, plateformes, chatbots, ...) mais elle suppose que l'usager ait un équipement et une connexion, qu'il maîtrise les outils numériques et comprenne les démarches administratives ou techniques sous-jacentes. Cela ne va pas de soi et l'interlocuteur de proximité devient alors le point de contact humain qui permet de ne pas laisser ces personnes sans solution.

Au sein de La Fibre64, cela est particulièrement prégnant pour les conseillers numériques qui réalisent près de 300 ateliers d'accompagnement chaque année. Ces agents dédiés à l'accompagnement des usagers, des associations ou des collectivités locales dans leurs démarches numériques sillonnent le territoire et leur agenda ne désemplit pas. Chaque année ce sont plus de 900 tickets qui sont traités par les équipes de l'assistance aux utilisateurs de la plateforme d'administration électronique de La Fibre64. Si les demandes sont saisies par email par les agents des collectivités, la plupart du temps les équipes de La Fibre64 reprennent contact directement avec les demandeurs par téléphone ou visio, bien souvent en prenant la main à distance sur les pc des agents. Cette proximité est particulièrement appréciée des communes.

De même, les formations en présentiel et les webinaires organisés par le Syndicat, que ce soit pour les élus ou les agents, sont particulièrement suivis : plus de 400 agents sensibilisés à l'IA depuis début 2026, une centaine de nouveaux élus formés au mois de juin 2025 à l'aménagement numérique en appui à l'Association des Maires du 64, ou la 6ème saison des webinaires sont là pour le démontrer.

Ce besoin de proximité est stratégique aux yeux des membres de La Fibre64 :

- Il concourt à lutter contre la fracture numérique : sans interlocuteur physique, une partie de la population (personnes âgées, précaires, non-francophones, zones blanches) se retrouve exclue de l'accès aux droits.
- Il maintient le lien social et la confiance : le contact humain rassure et légitime les démarches, surtout pour des publics méfiants envers des interfaces impersonnelles.
- Il complète plus qu'il n'oppose : l'enjeu n'est pas de choisir entre numérique et humain, mais d'articuler les deux ; le numérique traite le volume et la rapidité, l'humain traite la complexité et l'accompagnement individualisé.
- C'est un enjeu d'aménagement du territoire : dans les zones rurales des Pyrénées-Atlantiques par exemple, la fermeture de guichets physiques (La Poste, le Trésor public, la CAF) a souvent été compensée — partiellement — par ces dispositifs de proximité mutualisés, ce qui rejoint directement la logique de mutualisation évoquée précédemment.

FICHES PROJET



Pour des simplicités de lecture, les différentes fiches actions composant le SDAN 2026-2030 sont présentées de façon identique :

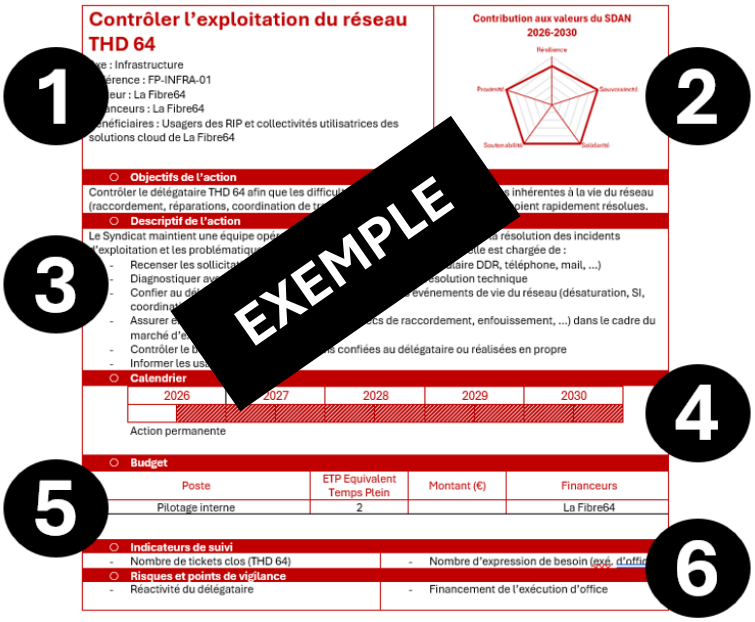


Figure 5 – Exemple de fiche projet du SDAN 2026-2030

❶	Le cartouche indique le titre de l'action, l'axe auquel il appartient (infrastructures, application, données, services ou solution de financement) ainsi que sa référence. Les financeurs de l'action et les bénéficiaires sont également indiqués.
❷	Le schéma présente la contribution estimée de l'action aux valeurs affichées par le SDAN 2026-2030 (résilience, souveraineté, soutenabilité, solidarité et proximité).
❸	L'objectif de l'action et son descriptif sommaire sont ici présentés.
❹	Le calendrier de l'action distingue celles qui sont permanentes de celles qui sont conduites en mode projet. Elles sont alors situées dans le temps.
❺	Le budget de l'action repose sur le temps homme (ETP) que les agents du Syndicat actuellement en fonction lui consacreront (pilotage agent en poste), les recrutements supplémentaires qu'il faudra conduire (pilotage agent à recruter) et les prestations externes nécessaires (montant en €).
❻	Les indicateurs de suivi de l'action sont précisés tout comme les risques et points de vigilance pouvant altérer l'atteinte de l'objectif.

1. LES INFRASTRUCTURES

D'une façon relativement unanime, les réunions bilatérales avec l'ensemble des membres du SMO ont mis en avant la satisfaction de disposer à présent avec THD 64 d'un réseau d'initiative publique structurant capable de faire face à l'extinction programmée du réseau historique en cuivre.

Pour autant, il apparait nécessaire de **contrôler l'exploitation et le maintien en conditions opérationnelles du réseau THD 64** avec la même intensité que lors du déploiement. De même, si la rapidité de mise en service a été privilégiée, des améliorations sont à prévoir pour se prémunir d'incidents (catastrophe naturelle, intempéries, actes de malveillance, sécurisation, ...) altérant la délivrance des services : la **résilience du réseau** doit être améliorée.

Des **investissements complémentaires** sont nécessaires notamment par l'incitation à **l'enfouissement** des artères structurantes du réseau optique, si possible en concertation avec d'autres réseaux (électricité, assainissement, eau potable, voirie,...).



Figure 6 – Chantier d'enfouissement de la fibre optique sur le réseau THD 64 à Ascain en 2026 (source : ETPM)

De même, l'utilisation fréquente d'infrastructures existantes rend le réseau THD 64 dépendant de celles-ci. Une attention particulière est à apporter à l'état des infrastructures d'Orange. L'expérimentation réalisée sur le territoire de la CCLO où le Syndicat **concentre les déclarations de dommages avant de diagnostiquer puis répartir les demandes de réparation** est à étendre.



Figure 7 – Dommage sur le réseau Orange en 2026 (source : Mairie de Serres-Sainte-Marie)

De façon plus ciblée, on pourra également citer en rapport avec les réseaux très haut débit :

- L'amélioration de **l'accompagnement des aménageurs publics et privés** pour préparer l'accès aux réseaux de télécommunications sur leurs zones de projet.
- La **gestion spécifique de la zone « AMII » Orange** où les infrastructures déployées par Orange échappent à tout contrôle du Syndicat et de l'Agglomération Pays basque.
- La problématique de **l'élagage autour des réseaux de télécommunication** où les défauts de responsabilité peuvent empêcher des accès au service.
- Le financement de solutions pour permettre le **raccordement de sites publics isolés**.

D'autre part, la mise en place d'un **réseau public de collecte de données émis par des objets connectés en bas débit (IOT)** est souhaitée par les territoires. Il permet la gestion améliorée des ressources (eau, énergie, air, ...) par leur surveillance permanente. La télérelève des compteurs d'eau, la gestion énergétique des bâtiments, la surveillance de la qualité de l'air ou la sécurisation des lieux et des personnes sont les principaux cas d'usages à développer.



Figure 8 – Passerelle Lora Wan pour collecter les flux d'objets connectés à bas débit (source : constructeur)

Enfin, l'action en matière de résorption des zones blanches de téléphonie mobile est à poursuivre. Si la couverture a fortement progressé dans les Pyrénées-Atlantiques, **l'amélioration du service 4G sur les domaines skiables** est vue comme un pilier utile au maintien de l'activité. De nombreux membres encouragent le Syndicat à se faire leur porte-voix pour plaider la **reconduction du dispositif de couverture ciblée pour la 5G**.

En synthèse, voici les fiches actions « Infrastructures » du SDAN 2026-2030 :

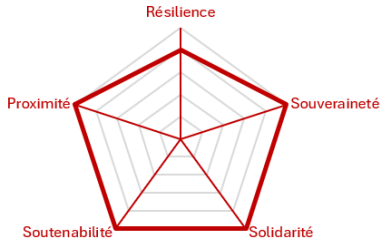
Référence	Libellé
FP-INFRA-01	Contrôler l'exploitation du réseau THD 64
FP-INFRA-02	Centraliser les déclarations de dommage réseaux
FP-INFRA-03	Concevoir un schéma de résilience
FP-INFRA-04	Investir sur la résilience des réseaux et des plateformes
FP-INFRA-05	Accompagner les aménageurs vers la connectivité
FP-INFRA-06	Elaguer les abords des réseaux télécom
FP-INFRA-07	Connecter les sites publics isolés
FP-INFRA-08	Déployer un réseau bas-débit LoraWan
FP-INFRA-09	Lutter contre les zones blanches de téléphonie mobile

Contrôler l'exploitation du réseau THD 64

Axe : Infrastructures
Référence : FP-INFRA-01

Porteur : La Fibre64
Solution de financement : Catégorie 1
Bénéficiaires : Usagers du RIP THD 64

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Contrôler le délégataire THD 64 afin que les difficultés d'accès et les problématiques inhérentes à la vie du réseau (raccordement, réparations, coordination de travaux, surveillance des capacités, ...) soient rapidement résolues.

○ Descriptif de l'action

Le Syndicat maintient une équipe opérationnelle en charge de recenser et suivre la résolution des incidents d'exploitation et les problématiques inhérentes à la vie du réseau. A ce titre, elle est chargée de :

- Recenser les sollicitations des usagers et des élus reçues (formulaire DDR, téléphone, mail, ...)
- Diagnostiquer avec le délégataire THD 64 les conditions de résolution technique
- Confier au délégataire la résolution des incidents ou des événements de vie du réseau (désaturation, SI, coordination, ...) qui lui incombe
- Assurer en propre la résolution d'incidents (échecs de raccordement, enfouissement, ...) dans le cadre du marché d'exécution d'office
- Contrôler le bon achèvement des actions confiées au délégataire ou réalisées en propre
- Informer les usagers et les élus

○ Calendrier

2026	2027	2028	2029	2030

Action permanente

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste)	2		La Fibre64

○ Indicateurs de suivi

- Nombre de tickets clos (THD 64)
- Nombre d'expressions de besoin (exé. d'office)

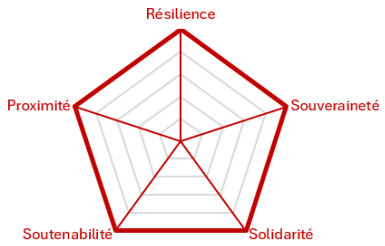
○ Risques et points de vigilance

- Réactivité et résistance du délégataire
- Financement de l'exécution d'office

Centraliser les déclarations de dommage réseaux

Axe : Infrastructures
Référence : FP-INFRA-02
Porteur : La Fibre64
Solution de financement : Catégorie 1
Bénéficiaires : Usagers des réseaux télécoms du 64

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Centraliser au niveau du Syndicat les déclarations de dommages constatés sur les réseaux de télécommunications dans les Pyrénées-Atlantiques pour un traitement efficace par les gestionnaires des infrastructures concernés.

○ Descriptif de l'action

La Fibre64 met à disposition des élus des collectivités locales du 64 un formulaire simplifié de déclaration de dommages sur les réseaux (DDR) de télécommunication. Basé sur la saisie minimale d'informations (nature du dommage, localisation du dommage et photos notamment), La Fibre64 établit un diagnostic et réalise la déclaration de dommage selon les procédures en vigueur pour l'opérateur d'infrastructure concerné (Orange, THD 64, La Fibre Paloise, ...).
La collectivité locale déclarante et le Syndicat sont avisés par l'opérateur d'infrastructure du traitement du dommage.
Ce dispositif est expérimenté depuis 2024 sur le territoire de la CCLO.
S'il ne résout pas tout (notamment les délais de réparation), il a amélioré indéniablement la prise en charge des DDR et soulage les maires. Il s'agit donc de généraliser le dispositif sur tout le département.

○ Calendrier

2026	2027	2028	2029	2030
	▨	▨	▨	▨

Action permanente

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste)	0,1		La Fibre64

○ Indicateurs de suivi

- Ratio DDR clos / DDR déposées
- Nb de DDR déposées

○ Risques et points de vigilance

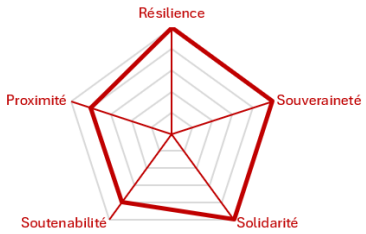
Responsabilité non engagée du syndicat à la résolution des dommages

Concevoir un schéma de résilience

Axe : Infrastructures
Référence : FP-INFRA-03
Porteur : La Fibre64

Solution de financement : Catégorie 1
Bénéficiaires : Usagers des RIP et collectivités utilisatrices des solutions cloud de La Fibre64

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

La conception d'un schéma de résilience numérique permet de documenter les conditions envisagées pour garantir la continuité des services numériques face aux incidents (cyberattaques, pannes, catastrophes, ...).

○ Descriptif de l'action

Avec l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, La Fibre64 rédige le schéma de résilience. Il concerne :

- Le réseau d'initiative publique en fibre optique THD 64
- Le réseau d'initiative publique en fibre optique IRIS 64
- Les plateformes numériques disponibles via internet pour les usagers de La Fibre64

Cela peut, à la demande et avec l'accord des parties, s'étendre :

- Aux sites de téléphonie mobile propres des opérateurs commerciaux
- Aux sites de téléphonie mobile déployés dans le cadre du dispositif de couverture ciblée (DCC)
- Au réseau d'initiative publique La Fibre Paloise
- Au réseau d'initiative privée Orange sur la zone AMII de la Côte basque

Il identifie les risques et les vulnérabilités critiques des infrastructures et solutions numériques. Il définit des solutions de secours et des procédures de reprise d'activité. Il fixe des objectifs de délai et de perte de données acceptables (RTO/RPO). Il organise la réponse en cas de crise (rôles, communication, décisions). Il assure la conformité réglementaire (clauses contractuelles, RGPD, NIS2, etc.). Enfin, il favorise l'amélioration continue via des tests et retours d'expérience réguliers.

○ Calendrier

2026	2027	2028	2029	2030

- T4 2026 : Consultation publique et lancement de la mission
- T1 2027 : Rédaction du livrable et partage avec les entités concernées.

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste) - AMO externe	0,25	 70 000 €	La Fibre64 La Fibre64 / BDT (sub.?)

○ Indicateurs de suivi

- Taux de disponibilité des réseaux
- Taux de disponibilité des plateformes

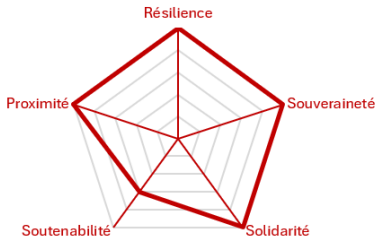
○ Risques et points de vigilance

- Soutenabilité économique des mesures proposées
- Disparités territoriales selon les réseaux et les plateformes disponibles sur le territoire

Investir sur la résilience des réseaux et des plateformes

Axe : Infrastructures
Référence : FP-INFRA-04
Porteur : La Fibre64
Solution de financement : Catégorie 1
Bénéficiaires : Usagers des RIP et collectivités utilisatrices des solutions cloud de La Fibre64

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Financer la mise en œuvre des actions énoncées dans le cadre du schéma de résilience.

○ Descriptif de l'action

Concernant les réseaux, La Fibre64 définira avec THD 64 les solutions à mettre en place et leurs modalités de prise en charge pour se conformer aux préconisations du schéma de résilience : il s'agira notamment d'identifier les solutions de renforcement des sites (NRO, PM, BPE, PBO, ...), des artères (collecte, transport, distribution, ...), du système d'information, voire de sécuriser les conditions d'accès aux ressources nécessaires du réseau (électricité, climatisation, détection d'intrusion par exemple) afin de faire face aux différents risques d'affectation du service délivré aux usagers.
L'ensemble sera formalisé dans un plan d'action « Résilience 2030 » pour améliorer d'ici la fin du SDAN la résilience du réseau THD 64.
Ce plan prévoira les différentes actions à mener sur les différentes composantes du réseau et identifiera les solutions de financement, en rappelant au besoin à THD 64 les exigences contractuelles de la convention le liant à La Fibre64.
La Fibre64 assurera le suivi mensuel du plan « Résilience 2030 » dans le cadre du CODEX mis en place avec THD 64, avec une restitution annuelle au Conseil syndical et autres instances à associer (CDSP ou CCSPL par exemple).
Concernant les plateformes, La Fibre64 identifiera les niveaux de tolérance aux pannes pour les applications distribuées ainsi que les taux attendus de disponibilité, les modalités de reprise après sinistre (RTO/RPO), les conditions de scalabilité et la détection automatique des défaillances voire l'isolation des pannes. Ces prescriptions techniques seront reprises dans les différents marchés de service passés par le Syndicat.

○ Calendrier



Action permanente

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste)	0,25		La Fibre64

○ Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions « Résilience 2030 » achevées

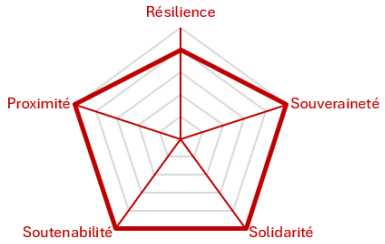
○ Risques et points de vigilance

- Financement des mesures extracontractuelles
- Résistance du délégataire
- Renchérissement probable des prestations dispensées aux usagers

Accompagner les aménageurs vers la connectivité

Axe : Infrastructures
Référence : FP-INFRA-05
Porteur : La Fibre64 – THD 64
Solution de financement : Catégorie 1
Bénéficiaires : Collectivités aménageuses

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Accompagner les aménageurs publics afin d'inclure dès la conception la question de la connectivité ultérieure des projets qu'ils conduisent.

○ Descriptif de l'action

La Fibre64 met en contact THD 64 avec les aménageurs locaux (mairies, service de développement économique des EPCI, CD64, SEPA, OPH, EPFL, SCOT…) afin de leur fournir les préconisations techniques nécessaires à la connectivité des zones aménagées. Cela peut concerner des maisons neuves, des lotissements, des ZA, ….
Cela prend la forme d'une visioconférence réalisée tous les débuts de semestre et ouverte agents et élus des maîtres d'ouvrages.
La Fibre64 se charge de contacter les acteurs concernés en s'appuyant sur le comité technique (COTECH) regroupant tous les référents techniques des membres du Syndicat. Cela peut également être ouvert aux maires dans le cadre de la délivrance des certificats d'urbanisme ou des permis de construire.
THD 64 met à cette occasion à la disposition des participants les documents utiles à l'information a mise en place des infrastructures passives de voirie et réseaux divers (VRD) et des prestations de précâblage des différents lots.
Cela peut prendre la forme de cahier des charges imposables aux aménageurs pour la connectivité de leurs projets
Les projets d'aménagement sont ainsi identifiés aux fins de préparer de façon anticipée le réseau THD 64 à leur accueil.

○ Calendrier

2026	2027	2028	2029	2030

Action permanente

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste)	0,05		La Fibre64
Pilotage externe	0,05		THD 64

○ Indicateurs de suivi

- Nombre de visioconférences réalisées

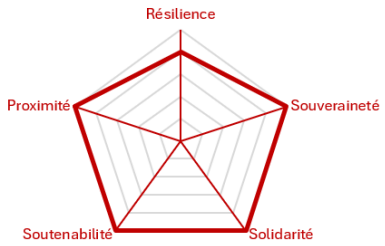
○ Risques et points de vigilance

- Exhaustivité de l'identification des aménageurs

Elaguer les abords des réseaux télécom

Axe : Infrastructures
Référence : FP-INFRA-06
Porteur : La Fibre64
Solution de financement : Catégorie 1 ou catégorie 2
Bénéficiaires : Usagers du réseau THD 64

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Réaliser lorsque c'est nécessaire les élagages utiles à l'exploitation technique et commerciale du réseau THD 64.

○ Descriptif de l'action

Sur la base des signalements qui lui parviennent (élus locaux, La Fibre64, opérateurs commerciaux, usagers, ...), THD 64, en tant qu'opérateur de réseau d'initiative publique (RIP), peut solliciter du maire qu'il fasse usage de son pouvoir de police, afin que les propriétaires riverains procèdent à l'entretien de leur terrain (art. L.51 du CPCE).
Le maire peut aussi agir de son propre chef. Un marché dédié sera disponible au sein de la centrale d'achat de La Fibre64.
Si le propriétaire riverain est défaillant, le maire peut alors enjoindre le propriétaire des infrastructures d'accueil concernées (poteaux Orange le plus souvent) de procéder à l'élagage. Si le propriétaire des infrastructures est défaillant également, la commune peut réaliser les travaux elle-même, ou autoriser l'opérateur de RIP (THD 64) à le faire, dans les deux cas aux frais du propriétaire des infrastructures.
En cas de refus de réaliser les travaux de la part à la fois du propriétaire riverain, et des opérateurs concernés, La Fibre64 pourra exécuter d'office les travaux, à la place de THD 64, par le biais du marché dédié. Dans ce cas, le Syndicat se substituera à THD 64 pour recouvrer le coût de la prestation auprès du propriétaire des infrastructures.
La Fibre64 peut faire le lien entre les mairies et les opérateurs concernés, et les accompagner dans la mise en œuvre des procédures nécessaires (fiches pratiques, modèles de courrier, suivi de l'opération).

○ Calendrier

2026	2027	2028	2029	2030

Action permanente

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste)	0,05	5 000 € / an	La Fibre64

○ Indicateurs de suivi

- Nombre d'élagages réalisés

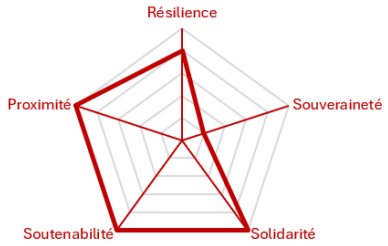
○ Risques et points de vigilance

- Recours d'Orange

Connecter les sites publics isolés

Axe : Infrastructures
Référence : FP-INFRA-07
Porteur : La Fibre64
Solution de financement : Catégorie 1
Bénéficiaires : Collectivités exploitant des sites publics isolés

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Apporter une solution de connectivité à des sites publics isolés des réseaux filaires de télécommunication.

○ Descriptif de l'action

La délégation de service public THD 64 prévoit une couverture en fibre optique de 100% du territoire du réseau d'initiative publique. Pour autant, certains raccordements présentent des difficultés ou des coûts de déploiement techniques, environnementaux, financiers et opérationnels exceptionnels. C'est pourquoi, le Syndicat et son délégataire ont introduit une clause contractuelle pour la couverture en très haut débit des locaux concernés.
Sur le fondement d'une étude et de l'accord du Maire de la commune, ces locaux peuvent bénéficier d'une solution alternative à la fibre (satellite, 4G/5G), financée par THD 64 par le biais d'un forfait de 450 €, permettant de couvrir une large partie des frais d'équipement.
Les propriétaires des sites concernés seront accompagnés par La Fibre64 pour déterminer la meilleure solution de connectivité, en lien avec la mairie. Si une solution alternative à la fibre est retenue, l'équipement nécessaire pourra être financé par THD 64. Le SMO en tant que délégant, assurera l'instruction, l'accompagnement de l'utilisateur final et avancera la subvention de 450 €.

○ Calendrier

2026	2027	2028	2029	2030

Action permanente

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste)	0,05	4 500 € / an	La Fibre64 / THD 64

○ Indicateurs de suivi

- Nombre de sites équipés

○ Risques et points de vigilance

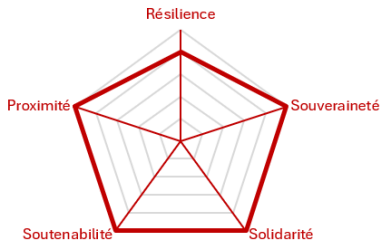
Recours à des solutions techniques non souveraines

Déployer un réseau bas-débit LoraWan

Axe : Infrastructures
Référence : FP-INFRA-08
Porteur : La Fibre64

Solution de financement : Catégorie 4
Bénéficiaires : Collectivités voire entreprises du 64

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Déployer un réseau public mutualisé bas débit de type LoRa afin de couvrir une grande variété d'usages et de soutenir la transformation numérique des politiques publiques.

○ Descriptif de l'action

La Fibre64 souhaite accompagner les acteurs du territoire dans l'adoption des objets connectés, via le déploiement d'un réseau bas débit spécifiquement conçu pour l'Internet des objets (IoT). Imaginé en technologie LoraWan, ce réseau pourra évoluer vers un réseau multi-services basé sur d'autres technologies (5G, fibre optique, satellite à orbite basse) plus adapté à des typologies d'usages spécifiques.
La Fibre64 proposera des services de connectivité, d'hébergement et de traitement des données à destination des acteurs publics et privés. La Fibre64 visera particulièrement les collectivités en charge de la gestion de l'eau potable en raison du grand nombre de capteurs qu'elles doivent gérer et des problématiques inhérentes à l'économie des ressources.
Dans son premier établissement, le réseau pourra compter jusqu'à 800 passerelles déployées sur les territoires primo-candidats. La Fibre64 assurera la commercialisation de l'offre en s'adressant prioritairement aux collectivités locales en charge de l'eau potable dans le cadre d'une régie et pour satisfaire le cas d'usage de la télérelève des compteurs d'eau. Ces collectivités souscriront à des offres leur permettant d'utiliser le réseau sur des durées longues. La garantie de présence de ces clients permettra le déploiement progressif du réseau sur l'ensemble du territoire, et la commercialisation s'ouvrira alors aux autres collectivités qui auraient des besoins moins importants dans un esprit de solidarité et de mutualisation.
Le retour sur investissement est projeté a minima à 8 ans en visant une couverture d'environ 90 % des territoires primo-candidats. La Fibre64 retiendra une entreprise en charge de la construction et l'exploitation du réseau suite à une consultation publique.

○ Calendrier



Action permanente

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste)	1 ETP	4 M€ (préfinancement)	La Fibre64

○ Indicateurs de suivi

- Nombre de sites équipés et couverture
- Nombre de capteurs connectés

○ Risques et points de vigilance

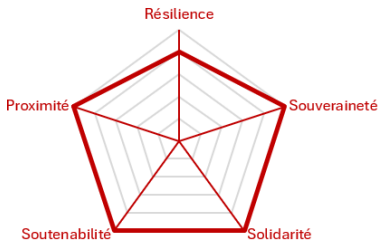
- Equilibre économique
- Concurrence des délégataires AEP proposant des solutions privées proches non souveraines et non mutualisées

Lutter contre les zones blanches de téléphonie mobile

Axe : Infrastructures
Référence : FP-INFRA-09
Porteur : La Fibre64

Solution de financement : Catégorie 1
Bénéficiaires : Usagers des Pyrénées-Atlantiques

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Epauler l'Etat et le Conseil départemental dans l'identification et la prise en charge des zones blanches de téléphonie mobile 4G et favoriser son extension dans le cadre de la généralisation de la 5G.

○ Descriptif de l'action

Dans le cadre du dispositif de couverture ciblée (DCC) du New Deal 4G, La Fibre64 assure le support technique de l'équipe projet mobilisée par le préfet et le Président du Conseil départemental. La Fibre64 sensibilise les élus aux possibilités de résorption des zones blanches 4G et les accompagne dans leur candidature : études radio, analyse des résultats, rédaction des délibérations de candidature, soutien technique, mise en relation avec les opérateurs commerciaux, ...
Si le dispositif a porté ses fruits avec 78 sites financés sur la dotation nationale (5 000 sites), il arrive à échéance. La 4G va pourtant laisser la place à la 5G et ce changement de technologie va créer de nouvelles zones blanches : les couvertures 5G sont certes plus performantes en débit mais restreintes géographiquement.
La Fibre64 plaidera en faveur de la reconduction d'un dispositif équivalent au DCC dans le cadre de la 5G.
La Fibre64 organisera avec le Président du Conseil départemental, l'AVICCA (association professionnelle regroupant nationalement les organismes équivalent à La Fibre64) et les parlementaires locaux le lobbying local en faveur de cette mesure.
Une action particulière sera également conduite sur les stations de ski candidates afin d'étendre la couverture 4G sur le domaine skiable en combinant les technologies filaires et hertziennes.

○ Calendrier

2026		2027		2028		2029		2030	

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste)	0,05		La Fibre64

○ Indicateurs de suivi

- Sites DCC 4G
- Extension DCC 5G

○ Risques et points de vigilance

- Difficultés de financement à prévoir côté opérateurs de téléphonie mobile (DCC)
- Résorption des zones blanches 5G par des offres non-souveraines

2. LES APPLICATIONS

Les entretiens bilatéraux menés auprès du Département et des intercommunalités mettent en évidence une évolution majeure des attentes des membres du Syndicat. Alors que le déploiement des infrastructures de télécommunications entre progressivement dans une phase de maturité, les membres de La Fibre64 expriment désormais des besoins croissants en matière de services numériques mutualisés, de sécurisation des systèmes d'information, de gestion et conservation des données, d'intelligence artificielle et d'accompagnement à la transformation numérique. Cette évolution conforte le positionnement de La Fibre64 comme **opérateur public de services numériques (OPSN)** permettant de mutualiser des compétences, des outils et des investissements au bénéfice de l'ensemble des collectivités du territoire.

La cybersécurité apparaît comme la préoccupation la plus largement partagée. Les collectivités prennent conscience de l'augmentation des risques cyber, de leur dépendance croissante aux outils numériques et des nouvelles obligations issues de **la directive européenne NIS2.** Dans ce contexte, plusieurs intercommunalités considèrent qu'elles ne disposent pas, seules, des moyens humains, techniques et financiers nécessaires pour faire face à ces enjeux. L'idée d'une mutualisation de la fonction RSSI est ainsi évoquée à de nombreuses reprises. Les communautés de communes y voient l'opportunité d'accéder à une expertise qu'elles ne pourraient financer individuellement, tandis que les structures déjà dotées de compétences internes sont favorables à la constitution d'un réseau départemental permettant le partage de bonnes pratiques, de méthodes et de retours d'expérience. Les dispositifs existants, tels que le Bouclier Cyber64, les audits de sécurité, la sensibilisation des agents ou encore l'accompagnement à la gestion de crise, sont unanimement reconnus comme des services à consolider et à développer.



Figure 8 – La directive NIS2 s'appliquera à tous les membres de La Fibre64

L'intelligence artificielle constitue le second enjeu majeur identifié par les membres du Syndicat. La plupart perçoit l'IA comme un levier de gain de productivité susceptible d'améliorer le fonctionnement quotidien des organisations territoriales. Les usages évoqués concernent principalement la rédaction de comptes rendus, de délibérations, de courriers administratifs, l'assistance juridique ou encore l'analyse documentaire. Toutefois, cet engouement s'accompagne de nombreuses interrogations portant sur la souveraineté des données, la fiabilité des résultats produits, les biais algorithmiques ou encore les impacts environnementaux de ces technologies. Les membres attendent donc de La Fibre64 qu'elle joue un rôle de tiers de

confiance, chargé de tester les outils, d'en évaluer la pertinence, de définir des règles d'usage communes et d'accompagner les élus et les agents dans leur appropriation. L'émergence d'une feuille de route départementale autour d'une IA souveraine, encadrée et adaptée aux collectivités territoriales apparaît comme une attente forte et récurrente.

Les échanges soulignent également l'importance de poursuivre le développement de **l'administration électronique**. Les services mutualisés déjà proposés par La Fibre64, tels que la télétransmission des actes, le parapheur électronique, la plateforme de marchés publics, la signature électronique ou la dématérialisation de documents administratifs, sont largement reconnus et utilisés. Les collectivités membres expriment néanmoins des besoins complémentaires portant sur la simplification des procédures, la mutualisation de modèles documentaires, le partage de bonnes pratiques et l'accompagnement des agents dans leurs usages numériques. Plusieurs collectivités mettent en avant la nécessité de créer des environnements numériques cohérents permettant de fluidifier le travail quotidien des élus, secrétaires de mairie et agents territoriaux.

L'archivage électronique constitue un autre sujet fortement présent dans les entretiens. Les collectivités souhaitent sécuriser la conservation de leurs documents numériques, garantir leur accessibilité dans le temps et limiter leur dépendance vis-à-vis des éditeurs de logiciels propriétaires. La plateforme mutualisée d'archivage électronique portée par La Fibre64 autour de la solution ASALAE suscite un intérêt important car elle répond à la fois aux exigences réglementaires, aux enjeux de souveraineté et aux besoins d'interopérabilité avec les outils métiers existants. Les membres considèrent qu'une solution départementale mutualisée représente une réponse pertinente pour assurer la pérennité des archives numériques publiques.

Au-delà de ces thématiques opérationnelles, les entretiens révèlent l'émergence d'une vision plus globale du numérique fondée sur les principes de résilience, de souveraineté, de proximité et de responsabilité.

La question de la **souveraineté numérique** traverse en effet l'ensemble des sujets abordés. Elle se manifeste dans les réflexions sur l'IA, l'archivage électronique, les plateformes collaboratives, les espaces de stockage cloud, les solutions de messagerie ou encore les outils métiers. Les collectivités membres du Syndicat souhaitent réduire leur dépendance aux acteurs dominants du marché, favoriser les solutions européennes ou open source lorsque cela est pertinent, maîtriser l'hébergement de leurs données et garantir la conformité aux réglementations nationales et européennes. L'enjeu n'est pas seulement technique ; il s'agit également de préserver la capacité des acteurs territoriaux à conserver la maîtrise de leurs ressources stratégiques dans un contexte de forte dépendance technologique.

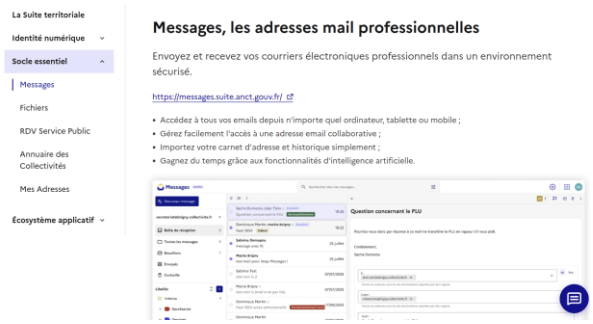


Figure 8 – La Suite Territoriale, une solution souveraine et sécurisée pour les communes de moins de 3 500 habitants (source : suiteterritoriale.anct.gouv.fr)

Les collectivités expriment également un besoin marqué de **proximité et d'accompagnement humain**. La valeur ajoutée appréciée et attendue de La Fibre64 ne réside pas uniquement dans la fourniture de solutions numériques mais aussi dans sa capacité à conseiller, former, expérimenter et accompagner les territoires. Les élus et les dirigeants territoriaux soulignent à plusieurs reprises l'importance d'un interlocuteur public de confiance capable de qualifier les besoins, d'évaluer les solutions disponibles sur le marché, de mutualiser les retours d'expérience et de sécuriser les choix technologiques. Cette fonction d'animation territoriale apparaît comme un facteur déterminant de réussite des projets numériques futurs.

Enfin, plusieurs contributions laissent entrevoir les fondements d'une **démarche de numérique responsable**. Celle-ci se traduit par la recherche systématique de mutualisations permettant d'éviter les doublons d'investissement, par la volonté de privilégier des solutions pérennes et interopérables, par les préoccupations liées à l'impact énergétique de l'intelligence artificielle ou encore par le développement d'outils numériques au service de la performance énergétique des bâtiments publics et de la transition écologique. Cette approche vise à concilier innovation, maîtrise des dépenses publiques, sobriété numérique et création de valeur pour les territoires.

L'inclusion numérique constitue le troisième pilier du Syndicat avec les infrastructures et les solutions numériques mutualisées. Cette thématique essentielle a pour but de rendre le numérique plus « humain » et de remettre de l'humain dans le numérique. En décembre 2024, le Syndicat a adopté à l'unanimité une stratégie départementale pour l'inclusion numérique intitulée « France Numérique Ensemble ». Des axes forts ont été mis en avant : la parentalité à l'ère du numérique et la formation des aidants numériques. Cette stratégie est portée dans un document dédié qui est la feuille de route France Numérique Ensemble. Celle-ci est construite dans un cadre méthodologique identique au SDAN ; raison pour laquelle la thématique de l'inclusion numérique n'est pas reprise en tant que telle au sein du SDAN. La pérennisation de cette stratégie d'inclusion numérique, est, de plus, fortement corrélée aux subventions de l'Etat. Or, il semblerait que celle-ci ne soit plus une priorité au sein de l'ANCT récemment réorganisée. Cela se traduira par une baisse, voire une disparition des dispositifs de soutien auprès desquels émarge La Fibre64. Cette incertitude rend difficile voire inopportune la projection d'une stratégie 2027-2030 au sein du SDAN.

Au travers de l'ensemble de ces échanges, se dessine ainsi une ambition partagée **: construire un service public numérique local de confiance, fondé sur la mutualisation des compétences, la souveraineté des solutions, la proximité avec les utilisateurs et la responsabilité des usages.**

Cette orientation stratégique conforte le rôle de La Fibre64 **comme opérateur territorial de référence pour accompagner les collectivités des Pyrénées-Atlantiques dans leur transformation numérique** au cours de la période 2026-2030.

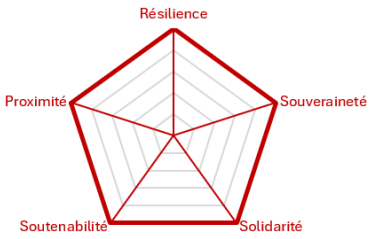
En synthèse, voici les fiches actions « Applications » du SDAN 2026-2030 :

Référence	Libellé
FP-APP-01	Disposer d'une suite applicative sécurisée et souveraine
FP-APP-02	Mutualiser une instance de messagerie instantanée souveraine
FP-APP-03	Déployer une identité numérique unique pour les agents et les élus
FP-APP-04	Mutualiser un hébergement souverain de données
FP-APP-05	S'exercer à la gestion de crise d'origine cyber
FP-APP-06	Mutualiser un service de détection de menaces cyber
FP-APP-07	Construire son identité numérique institutionnelle
FP-APP-08	Améliorer la transparence de la vie publique locale
FP-APP-09	Généraliser l'utilisation de la signature électronique
FP-APP-10	Faciliter le vote des élus lors des assemblées délibérantes
FP-APP-11	Mutualiser une plateforme d'archivage électronique
FP-APP-12	Maitriser les fondamentaux de l'intelligence artificielle
FP-APP-13	Diffuser une charte IA adaptée aux collectivités
FP-APP-14	Disposer d'une plateforme d'IA générative de confiance
FP-APP-15	Créer un centre de ressources territorial sur l'intelligence artificielle
FP-APP-16	Déployer des assistants IA métiers pour les collectivités
FP-APP-17	Garantir un environnement numérique de travail pour chaque école

Disposer d'une suite applicative sécurisée et souveraine

Axe : Applications
Référence : FP-APP-01
Porteur : La Fibre64
Solution de financement : Catégorie 1 et catégorie 2
Bénéficiaires : Communes de moins de 3 500 habitants des Pyrénées-Atlantiques

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Proposer un socle de services numériques sécurisés, simples et souverains pour les collectivités territoriales de moins de 3 500 habitants.

○ Descriptif de l'action

Dans le cadre d'un partenariat avec l'**Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)** et en complément de son offre cybersécurité, La Fibre64 propose une nouvelle offre autour de « La Suite territoriale », une suite logicielle destinée aux collectivités territoriales de moins de 3 500 habitants, réalisée à partir d'outils numériques libres, souverains, sécurisés et interopérables.

La Suite territoriale est un ensemble de services numériques reposant sur un socle essentiel : **Messages**, **Fichiers, Calendriers** et **ProConnect,** qui permet aux collectivités de travailler plus simplement au quotidien : communiquer, partager des informations, gérer leurs projets et proposer des services en ligne aux citoyens, le tout dans un environnement sécurisé et adapté aux besoins du service public local.

La Fibre64 est l'opérateur désigné par l'ANCT pour déployer cette plateforme de services entièrement dans le cloud auprès des collectivités éligibles. L'offre se décompose en une phase de pré-étude (audit des solutions utilisées par la commune), une phase d'expérimentation (jusqu'au 31/03/2027), et une phase d'installation/paramétrages et de formation. L'assistance aux utilisateurs est réalisée par les équipes dédiées de La Fibre64.

○ Calendrier



○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste)	0,1		La Fibre64
Exploitation (agent en poste)	0,5		La Fibre64
Contribution annuelle ANCT		5 098 € (investissement)	La Fibre64
Évolutions fonctionnelles mutualisées		A estimer annuellement en comité d'évolutions	La Fibre64 + OPSN partenaires

○ Indicateurs de suivi

- Nombre de communes utilisatrices
- Nombre total d'utilisateurs agents et élus
- Nombre de services déployés
- Taux de disponibilité de la plateforme

○ Risques et points de vigilance

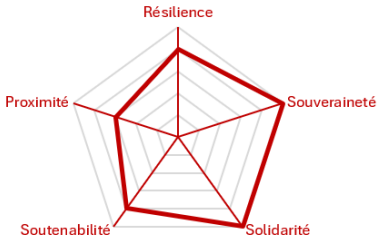
- Résistance au changement
- Comparaison des fonctionnalités avec des outils grand public gratuits non souverains
- Accompagnement important en phase de lancement pour chaque commune individuellement

Mutualiser une instance de messagerie instantanée souveraine

Axe : Applications
Référence : FP-APP-02
Porteur : Réseau DECLIC

Solution de financement : Catégorie 2
Bénéficiaires : Collectivités territoriales, établissements publics et partenaires institutionnels des Pyrénées-Atlantiques

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Mettre à disposition des collectivités un service de messagerie instantanée sécurisé, interopérable et souverain

○ Descriptif de l'action

La Fibre64 participe, aux côtés des autres Opérateurs Publics de Services Numériques (OPSN) regroupés au sein du réseau Déclic, au déploiement d'une infrastructure de messagerie instantanée souveraine basée sur le protocole libre Matrix. Cette messagerie instantanée équivaut à un « WhatsApp » ou un « Discord » souverain, public et sécurisé (« Tchap » des territoires). Il réduit la dépendance aux plateformes collaboratives étrangères pour les échanges professionnels, facilite les échanges entre collectivités territoriales, établissements publics et services de l'État et mutualise les coûts d'exploitation et d'évolution d'une infrastructure de communication moderne. Il permet de construire un écosystème collaboratif public reposant sur des standards ouverts et gouverné par les acteurs publics.
Le projet repose sur une architecture fédérée. Chaque OPSN partenaire exploite son propre serveur Matrix tout en assurant l'interconnexion avec les autres nœuds de la fédération. Les collectivités bénéficient ainsi d'un service de communication sécurisé tout en conservant la maîtrise de leurs données et de leurs conditions d'exploitation.
La Fibre64 étudiera l'hébergement et l'exploitation d'un nœud Matrix ouvert aux collectivités de son territoire. Cette infrastructure permettra :

- la création de comptes pour les agents et les élus ;
- la constitution d'espaces collaboratifs inter-collectivités ;
- la communication sécurisée entre les membres du réseau ;
- les échanges avec les services de l'État grâce aux mécanismes d'interconnexion avec Tchap ;
- l'intégration progressive avec des solutions d'identité fédérée telles que ProConnect ;
- le partage de retours d'expérience et de communautés métiers à l'échelle départementale.

Au-delà de la messagerie instantanée, cette infrastructure constitue une brique complémentaire à La Suite Territoriale vers un environnement collaboratif public souverain susceptible d'accueillir demain d'autres services.

○ Calendrier

2026	2027	2028	2029	2030

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste)	0,05		La Fibre64
Participation GT Déclic (agent en poste)	0,05		La Fibre64
Hébergement et exploitation		A définir	La Fibre64

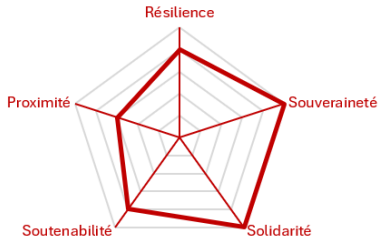
Évolutions fonctionnelles mutualisées		A estimer annuellement en comité d'évolutions	La Fibre64 + OPSN partenaires

○ **Indicateurs de suivi**	
- Nombre de collectivités raccordées - Nombre de comptes agents et élus actifs	- Nombre d'espaces collaboratifs créés - Taux de disponibilité de la plateforme - Nombre d'OPSN participant à la fédération
○ **Risques et points de vigilance**	
- Frein à l'adoption en raison d'un changement d'habitudes - Concurrence des offres déjà déployées (Teams, Google Workspace, WhatsApp, Signal)	- Soutenabilité économique du modèle d'exploitation à long terme - Évolution rapide des usages collaboratifs nécessitant des adaptations régulières

Déployer une identité numérique unique pour les agents et les élus

Axe : Applications
Référence : FP-APP-03
Porteur : Réseau DECLIC
Solution de financement : Catégorie 1 et Catégorie 2
Bénéficiaires : Collectivités territoriales et établissements publics des Pyrénées-Atlantiques

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Créer un référentiel territorial des identités numériques des agents et élus dans les Pyrénées-Atlantiques

○ Descriptif de l'action

L'identité numérique constitue le socle de confiance permettant aux agents et élus d'accéder de manière sécurisée à l'ensemble des services numériques mutualisés d'un territoire. À mesure que les collectivités utilisent davantage d'applications, la multiplication des comptes et mots de passe devient une source de complexité, de coûts et de vulnérabilité. Afin de répondre à cet enjeu, La Fibre64 va déployer la solution GAAPSE, développée par Gironde Numérique, qui permet de gérer les identités numériques, les droits d'accès et l'authentification unique des agents et élus des collectivités adhérentes à La Fibre64. Cette identité numérique territoriale a vocation à devenir la porte d'entrée unique vers les services numériques mutualisés proposés par La Fibre64 et ses partenaires : Suite Territoriale, services de l'État accessibles via ProConnect, messagerie instantanée souveraine Matrix/Tchap, plateformes collaboratives, archivage électronique, hébergement mutualisé de données ou futurs services numériques développés dans le cadre du SDAN 2026-2030.
GAAPSE simplifie l'accès aux services numériques grâce à l'authentification unique, renforce la sécurité des accès et la gestion des habilitations et constitue le socle de confiance de futurs services numériques mutualisés.

○ Calendrier



○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste)	0,2		La Fibre64
Mise à disposition de GAAPSE		3 000 € HT	La Fibre64
Évolutions fonctionnelles mutualisées		A estimer annuellement	La Fibre64 + OPSN partenaires

○ Indicateurs de suivi

- Nombre de collectivités raccordées
- Nombre de comptes agents et élus administrés
- Nombre de services raccordés à la fédération d'identité
- Nombre de connexions via authentification unique
- Nombre de services compatibles ProConnect intégrés

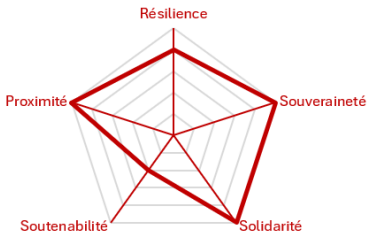
○ Risques et points de vigilance

- Qualité et mise à jour des référentiels utilisateurs des collectivités
- Temps de déploiement la première année
- Accompagnement au changement des utilisateurs et administrateurs locaux
- Adoption progressive par les éditeurs de logiciels

Mutualiser un hébergement souverain de données

Axe : Applications
Référence : FP-APP-04
Porteur : La Fibre64 et collectivités partenaires
Solution de financement : Catégorie 2
Bénéficiaires : Collectivités territoriales, établissements publics et partenaires institutionnels des Pyrénées-Atlantiques

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Mettre en place un écosystème territorial capable d'assurer l'hébergement, la sauvegarde et la continuité des services numériques utilisés par les collectivités. Réduire la dépendance aux solutions cloud non souveraines.

○ Descriptif de l'action

Les collectivités utilisent de plus en plus de services numériques dématérialisés et produisent des volumes croissants de données. Pourtant, une partie importante de ces données est hébergée par des prestataires privés dont les infrastructures sont parfois situées hors du territoire national ou soumises à des législations extra-européennes. Les Pyrénées-Atlantiques disposent néanmoins d'infrastructures d'hébergement susceptibles de constituer les fondations d'une stratégie territoriale de souveraineté numérique. Ces capacités d'hébergement sont aujourd'hui exploitées par plusieurs acteurs publics du territoire quand d'autres s'appuient sur des prestataires privés locaux.
L'objectif n'est pas de créer ex nihilo un nouveau datacenter départemental, mais d'organiser une offre mutualisée d'hébergement souverain reposant sur les infrastructures existantes et sur la coopération entre acteurs publics.
La Fibre64 réalisera une actualisation d'une étude déjà existante visant à :

- recenser les capacités d'hébergement publiques et privées disponibles sur le territoire ;
- identifier les données et applications pouvant être hébergées localement ;
- définir les besoins de résilience, de sauvegarde et de reprise d'activité ;
- élaborer une feuille de route départementale d'hébergement souverain et mutualisé entre collectivités.

Cette démarche conduira à la mise en place progressive d'espaces mutualisés d'hébergement, de services de sauvegarde, de solutions de réplication entre infrastructures publiques et d'offres d'hébergement destinées à la mutualisation (archivage électronique, fédération d'identité, IA, messagerie souveraine, observatoires de données).

○ Calendrier

2026	2027	2028	2029	2030

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste)	0,1		La Fibre64
Etude d'opportunité		30 000 € HT	La Fibre64
Assistance à maitrise d'ouvrage		A définir	Partenaires

○ Indicateurs de suivi

- Conclusions de l'étude d'opportunité

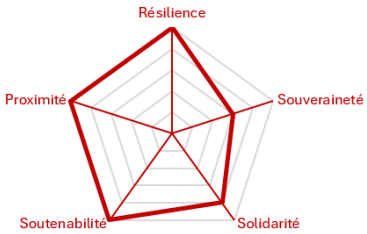
○ Risques et points de vigilance

- Taille critique / Soutenabilité économique
- Hétérogénéité des infrastructures existantes
- Évolution rapide des offres cloud du marché
- Arbitrage souveraineté/coût/niveau de service

S'exercer à la gestion de crise d'origine cyber

Axe : Applications
Référence : FP-APP-05
Porteur : La Fibre64
Solution de financement : catégorie 1
Bénéficiaires : Collectivités territoriales, établissements publics et partenaires institutionnels des Pyrénées-Atlantiques

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Préparer les collectivités à réagir efficacement en cas de cyberattaque ou d'incident informatique majeur

○ Descriptif de l'action

Les cyberattaques touchant les collectivités territoriales se multiplient et démontrent que la protection technique ou logicielle seule ne suffit plus. La capacité d'une organisation à réagir rapidement, à prendre les bonnes décisions et à maintenir ses activités essentielles constitue désormais un facteur déterminant de résilience.
Afin d'accompagner les collectivités dans leur préparation, La Fibre64 propose un exercice de gestion de crise cyber animé par ses agents experts. A ce titre, deux agents du Syndicat ont été spécifiquement formés aux méthodes de gestion de crise cyber par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).
L'accompagnement se déroule en plusieurs phases :

- préparation du scénario et adaptation au contexte de la collectivité ;
- identification des participants et des rôles mobilisés ;
- animation de l'exercice de crise ;
- analyse des décisions prises ;
- rédaction d'un retour d'expérience ;
- formulation de recommandations d'amélioration.

Les scénarios pourront notamment porter sur une attaque par rançongiciel, une compromission de comptes administrateur, une fuite de données personnelles, une indisponibilité prolongée de services numériques, une attaque simultanée combinant défaillance technique et crise médiatique….
L'objectif n'est pas d'évaluer les participants mais d'améliorer collectivement la préparation de la collectivité face à une situation exceptionnelle.

○ Calendrier

2026	2027	2028	2029	2030

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Préparation atelier (agents en poste)	0,05		La Fibre64
Ateliers (réalisation et analyse)		450 € (par atelier)	Collectivités

○ Indicateurs de suivi

- Nombre de collectivités accompagnées
- Nombre de recommandations mises en œuvre

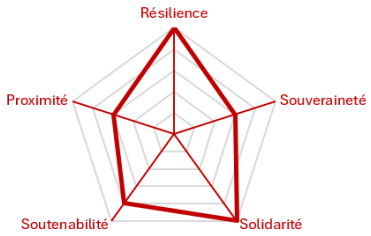
○ Risques et points de vigilancee

- Disponibilité limitée des élus et équipes de direction pour participer aux exercices
- Sous-estimation de l'importance des aspects organisationnels au profit de la technique
- Maintien durable des plans de crise et procédures
- Évolution rapide des menaces cyber nécessitant une actualisation continue des scénarios

Mutualiser un service de détection de menaces cyber

Axe : Applications
Référence : FP-APP-06
Porteur : La Fibre64 et collectivités partenaires
Solution de financement : Catégorie 2
Bénéficiaires : Collectivités territoriales et établissements publics des Pyrénées-Atlantiques

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Renforcer la capacité des collectivités à détecter précocement les cyberattaques. Donner accès à toutes les collectivités à un niveau de surveillance de cybersécurité habituellement réservé aux grandes organisations.

○ Descriptif de l'action

L'augmentation des cyberattaques impose de disposer de capacités de surveillance identifiant rapidement les comportements suspects, les tentatives d'intrusion ou les compromissions de comptes avant qu'elles ne produisent des conséquences majeures sur les services publics. Ces outils, compétences et moyens humains nécessaires à cette surveillance restent difficiles à financer pour de nombreuses collectivités. En complément du « Bouclier cyber64 », La Fibre64 envisage une offre mutualisée de détection des menaces cyber (SOC mutualisé) pour bénéficier d'une surveillance continue du système d'information à un coût adapté aux capacités budgétaires. Les travaux des OPSN de Nouvelle-Aquitaine et du Campus Cyber ont identifié plusieurs scénarios de mutualisation reposant sur l'intervention d'entreprises expertes en supervision et détection de cybersécurité. La Fibre64 n'exploitera pas directement ce service : il serait confié à un prestataire spécialisé sélectionné dans le cadre d'une consultation adaptée aux besoins des collectivités ou via les centrales d'achat partenaires. L'offre comprendrait :

- la collecte et l'analyse des événements de sécurité ;
- la détection des comportements anormaux et la qualification des alertes ;
- l'information des équipes concernées et l'assistance à la prise de décision en cas d'incident ;
- la mise à disposition d'indicateurs et de tableaux de bord de cybersécurité ;
- des prestations complémentaires d'administration ou d'infogérance selon les besoins des collectivités.

Le coût dépendra des collectivités participantes, des équipements supervisés et du niveau de service retenu.

○ Calendrier

2026		2027		2028		2029		2030	

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste)	0,15		La Fibre64
Détection des menaces cyber		Selon les offres retenues	Collectivités

○ Indicateurs de suivi

- Nombre de collectivités adhérentes au service
- Nombre d'équipements ou services supervisés
- Alertes qualifiées et incidents détectés
- Délai moyen de détection des incidents

○ Risques et points de vigilance

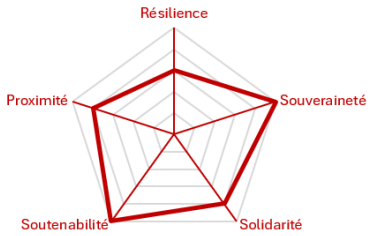
- Difficulté à atteindre une masse critique suffisante pour optimiser les coûts
- Hétérogénéité des systèmes d'information des collectivités participantes
- Dépendance à l'égard du prestataire retenu
- Équilibre à trouver entre niveau de sécurité proposé et coût supportable pour les collectivités de moins de 3 500 habitants

Construire son identité numérique institutionnelle

Axe : Applications
Référence : FP-APP-07
Porteur : La Fibre64

Solution de financement : Catégorie 2
Bénéficiaires : Collectivités territoriales et établissements publics des Pyrénées-Atlantiques

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Permettre à chaque collectivité du territoire de disposer d'une identité numérique institutionnelle maîtrisée en « .fr ».
Renforcer la sécurité des communications électroniques des collectivités.

○ Descriptif de l'action

La maîtrise de son nom de domaine pour une collectivité est le premier pas vers une identité numérique sécurisée. Le nom de domaine constitue le socle technique permettant la mise en œuvre de services essentiels tels que le site internet institutionnel, la messagerie professionnelle ou de futurs services numériques mutualisés. A ce jour, la moitié des 546 communes des Pyrénées-Atlantiques ne disposent pas d'un nom de domaine institutionnel en ".fr". C'est la première vulnérabilité numérique à laquelle une collectivité est exposée. Elle limite également sa capacité à déployer des services numériques sécurisés et à maîtriser son identité sur internet. De nombreuses collectivités ne disposent pas non plus de messagerie professionnelle sécurisée, ni de solutions de partage ou d'hébergement de fichiers adaptées aux exigences actuelles de cybersécurité.
Pour accompagner les collectivités dans cette première étape indispensable de leur transformation numérique, La Fibre64 propose un service mutualisé de création d'un nom de domaine institutionnel en ".fr", la reprise et la sécurisation d'un nom de domaine existant et l'accompagnement à la mise en œuvre future de services associés.
Cette action constitue le premier niveau de sécurisation numérique des collectivités et prépare l'accès à d'autres services mutualisés du SDAN tels que la fédération d'identité ou les outils de La Suite Territoriale.

○ Calendrier

2026	2027	2028	2029	2030

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste)	0,05		La Fibre64
Création/Reprise de nom de domaine		Selon grille tarifaire	Collectivités

○ Indicateurs de suivi

- Nombre de domaines en .fr créés
- Nombre de domaines en .fr repris
- Part des collectivités disposant d'un nom de domaine institutionnel
- Nombre d'incidents liés aux noms de domaine

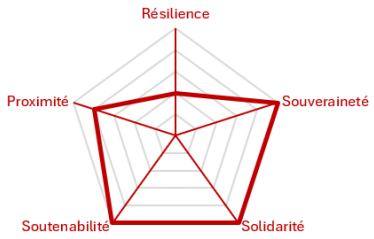
○ Risques et points de vigilance

- Difficulté à gérer les situations héritées (propriétaires du nom de domaine actuel, accès perdus, renouvellements non documentés)

Améliorer la transparence de la vie publique locale

Axe : Applications
Référence : FP-APP-08
Porteur : La Fibre64
Solution de financement : Catégorie 1 et catégorie 2
Bénéficiaires : Collectivités territoriales et établissements publics des Pyrénées-Atlantiques

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Faciliter la publication en ligne obligatoire des actes administratifs des collectivités. Répondre aux obligations réglementaires applicables aux collectivités de plus de 3 500 habitants

○ Descriptif de l'action

Depuis la réforme des règles de publicité des actes des collectivités territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants doivent publier leurs actes sur leur site Internet. Cette obligation concerne une quarantaine de collectivités dans les Pyrénées-Atlantiques mais s'inscrit dans une dynamique plus large de modernisation de l'action publique.
Pour répondre à ce besoin, La Fibre64 propose une solution mutualisée de publication des actes administratifs PubliActes basée sur le logiciel libre **Pastell (Libriciel)**, enrichi par un développement de l'OPSN **Numih France**.
L'intérêt principal de cette solution réside dans l'interconnexion native avec l'environnement de télétransmission déjà utilisé par la quasi-totalité des collectivités du territoire pour transmettre leurs actes au contrôle de légalité. Ainsi, une fois l'acte télétransmis, sa publication sur le site Internet de la collectivité est automatisée sans ressaisie ni manipulation supplémentaire. Les actes sont publiés directement sur le site Internet de la collectivité (iframe).
Cette simplification réduit les tâches administratives et sécurise la publication. Cette solution peut également être proposée aux collectivités non soumises à cette obligation réglementaire afin :

- d'améliorer l'information des citoyens ;
- de renforcer la transparence administrative ;
- de simplifier la gestion documentaire ;
- de préparer la dématérialisation complète de leurs procédures administratives.

La Fibre64 assure le référencement de la solution, l'accompagnement des collectivités et l'interface avec le développeur de la solution dans le cadre de sa collaboration avec Numih France.

○ Calendrier

2026	2027	2028	2029	2030

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste)	0,05		La Fibre64
Abonnement annuel à la solution PubliActes		7 130 €	La Fibre64 + Collectivités

○ Indicateurs de suivi

- Nombre de collectivités utilisatrices
- Nombre d'actes publiés
- Nombre de collectivités de plus de 3 500 habitants utilisatrices

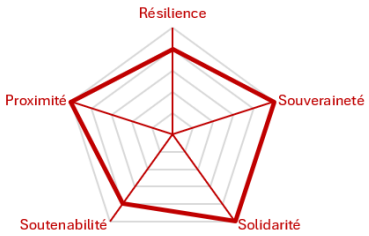
○ Risques et points de vigilance

- Hétérogénéité des sites internet des collectivités
- Difficulté à mobiliser les collectivités non soumises à l'obligation légale

Généraliser l'utilisation de la signature électronique

Axe : Applications
Référence : FP-APP-09
Porteur : La Fibre64
Solution de financement : catégorie 2
Bénéficiaires : Collectivités territoriales et établissements publics des Pyrénées-Atlantiques

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Renforcer la sécurité juridique et la traçabilité des documents signés. Réduire les échanges papier et les manipulations manuelles. Simplifier les circuits de validation entre les services et les élus.

○ Descriptif de l'action

La signature électronique est un levier majeur de modernisation des collectivités territoriales : elle remplace la signature manuscrite pour de nombreux actes administratifs et garantit l'authenticité du signataire, l'intégrité du document et la traçabilité des opérations. La Fibre64 met déjà à disposition des collectivités un parapheur électronique mutualisé reposant sur la solution **i-Parapheur** de Libriciel. Cette solution est interconnectée avec **Pastell** déployé pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité. L'enjeu est d'étendre l'utilisation du parapheur à l'ensemble des processus administratifs pouvant bénéficier d'une signature électronique. Pour atteindre cet objectif, La Fibre64 accompagne les collectivités en interconnectant progressivement les applications métiers avec l'écosystème Pastell / i-Parapheur. Cette interconnexion peut s'appuyer sur des connecteurs existants ou sur des développements réalisés par les éditeurs lorsque cela s'avère nécessaire.
La généralisation de la signature électronique permettra notamment de dématérialiser les délibérations et décisions, les arrêtés, les documents budgétaires et financiers, les bons de commande, les marchés publics, les conventions, les documents RH, les actes d'urbanisme ainsi que de nombreux autres processus métiers.
Ainsi, la chaîne documentaire est entièrement dématérialisée, depuis la production d'un document dans une application métier jusqu'à sa signature, sa transmission, sa publication éventuelle et son archivage.
La Fibre64 assure un rôle d'accompagnement et de mise en place pour les collectivités intéressées, de dialogue avec les éditeurs, de partage des retours d'expérience et de mutualisation des développements lorsque cela est possible.

○ Calendrier

2026	2027	2028	2029	2030

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste)	0,1		La Fibre64
Certificat(s) de signature électronique RGS**		130,72€ HT *(tarif en vigueur au 01/08/2026)*	Collectivités
Connecteurs existants		Selon les éditeurs	Collectivités
Développements spécifiques		Selon les besoins	Collectivités

○ Indicateurs de suivi

- Nombre de collectivités utilisatrices
- Nombre d'applications métiers interconnectées
- Nombre de certificats électroniques
- Nombre de processus dématérialisés

○ Risques et points de vigilance

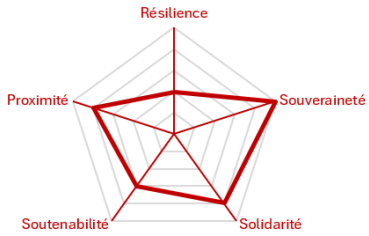
- Hétérogénéité des logiciels métiers utilisés
 Disponibilité variable des connecteurs
- Coût des développements spécifiques
- Résistance au changement

Faciliter le vote des élus lors des assemblées délibérantes

Axe : Applications
Référence : FP-APP-10
Porteur : La Fibre64

Solution de financement : Catégorie 2
Bénéficiaires : Collectivités territoriales et établissements publics

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Faciliter l'organisation des assemblées délibérantes en format hybride ou à distance. Favoriser la participation des élus aux instances délibérantes. Réduire les contraintes matérielles liées aux dispositifs de vote traditionnels.

○ Descriptif de l'action

Les collectivités territoriales utilisent de plus en plus des outils numériques pour préparer et organiser leurs assemblées délibérantes. Toutefois, les solutions permettant de procéder à un vote électronique sécurisé demeurent encore peu répandues ou, si elles existent, sont disponibles à des tarifs particulièrement élevés.
À ce jour, les dispositifs les plus fréquemment déployés reposent sur des boîtiers électroniques nécessitant la présence physique des élus lors des séances. Ces équipements répondent à certains besoins mais ne permettent pas de couvrir l'ensemble des situations rencontrées par les collectivités ni d'accompagner l'évolution des pratiques.
Afin de répondre à ces enjeux, La Fibre64 souhaite promouvoir le déploiement de solutions de vote électronique intégrées à l'environnement numérique des assemblées délibérantes.
Dans le cadre de son marché mutualisé avec **Libriciel**, La Fibre64 met à disposition la solution **iDelibre**, déjà utilisée sur le territoire pour la préparation, la gestion et la diffusion des séances des assemblées délibérantes. Cette solution intègre un module de vote électronique permettant aux collectivités de moderniser leurs modalités de vote tout en conservant les garanties nécessaires en matière de traçabilité, de sécurité et de conformité réglementaire.
L'objectif est de dématérialiser progressivement les opérations de vote, simplifier l'organisation des séances, sécuriser le recueil et la conservation des résultats, améliorer l'expérience des élus et disposer d'une solution cohérente avec l'écosystème déployé par La Fibre64 (WebDelib, Idelibre, Pastell, S²low, i-Parapheur).
Cette action s'inscrit dans la continuité des démarches de dématérialisation des assemblées locales déjà engagées par les collectivités grâce aux solutions mutualisées proposées par La Fibre64.

○ Calendrier

2026	2027	2028	2029	2030

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste)	0,05		La Fibre64
Module de vote électronique		Selon tarifs en vigueur	Collectivités
MCO et assistance utilisateurs		Selon tarifs en vigueur	Collectivités
Formation et accompagnement		Selon tarifs en vigueur	Collectivités

○ Indicateurs de suivi

- Collectivités utilisant le vote électronique
- Séances organisées avec vote électronique

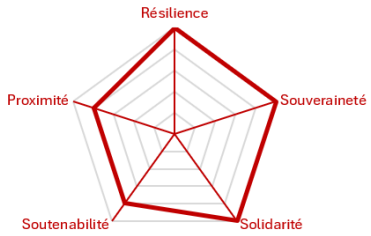
○ Risques et points de vigilance

- Acceptabilité du dispositif par les élus
- Sécurité juridique et traçabilité des votes
- Accompagnement au changement
- Taux de disponibilité de la solution

Mutualiser une plateforme d'archivage électronique

Axe : Applications
Référence : FP-APP-11
Porteur : La Fibre64 et fondateurs de SAEM64
Solution de financement : Catégorie 3
Bénéficiaires : Collectivités territoriales et établissements publics des Pyrénées-Atlantiques

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Construire un service public départemental d'archivage électronique accessible à toutes les collectivités

○ Descriptif de l'action

La dématérialisation croissante des procédures administratives entraine la production croissante de documents exclusivement numériques. Ils doivent être conservés en garantissant leur intégrité, leur authenticité, leur disponibilité et leur lisibilité dans le temps. La Fibre64, la CAPB, la CAPBP et le CDG ont créé SAEM64, la solution mutualisée d'archivage électronique du territoire car aucune collectivité ne peut, seule, supporter durablement les investissements humains, organisationnels et financiers nécessaires à un système d'archivage électronique conforme aux exigences réglementaires. SAEM64 est donc une plateforme mutualisée qui permet :

- la collecte des archives électroniques et leur conservation à long terme ;
- leur recherche et leur consultation, leur restitution et leur communication ;
- la gestion des durées de conservation et des éliminations réglementaires.

La solution technique s'appuie sur les solutions libres d'archivage Asalae et Versae, un tiers hébergeur spécialisé (Numih) et un intégrateur chargé du paramétrage, de la maintenance et du support (Libriciel). La Fibre64 assure le rôle d'opérateur de mutualisation du dispositif. Elle coordonne le projet, contractualise avec les prestataires, pilote les marchés, anime la gouvernance et propose le service aux collectivités via sa centrale d'achat.
Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques assurera l'accompagnement métier auprès des collectivités afin de faciliter la mise en œuvre de l'archivage électronique et l'adoption des bonnes pratiques archivistiques.
Après une expérimentation réservée aux partenaires fondateurs, l'objectif est d'ouvrir progressivement le service à l'ensemble des collectivités territoriales souhaitant disposer d'une solution d'archivage électronique mutualisée.

○ Calendrier

2026	2027	2028	2029	2030

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent à recruter)	0,8		La Fibre64
Intégration, MCO et support		20 000 € HT (évolutif selon les instances)	Fondateurs + Utilisateurs
Tiers hébergement		32 000 € HT (évolutif selon le stockage)	Fondateurs + Utilisateurs
Formations/Dév.spécifiques		Selon les besoins	Utilisateurs

○ Indicateurs de suivi

- Nombre de collectivités utilisatrices
- Volume de données archivées
- Nombre de flux dématérialisés archivés
- Collectivités accompagnées par le CDG

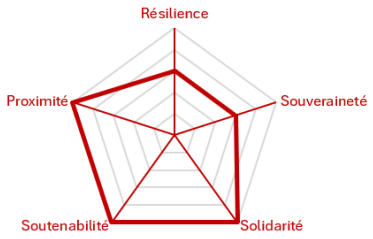
○ Risques et points de vigilance

- Modèle économique adapté à toutes les collectivités
- Hétérogénéité des applications métiers à raccorder
- Croissance du stockage et de puissance serveur
- Résistance au changement d'agents ou d'élus

Maitriser les fondamentaux de l'intelligence artificielle

Axe : Applications
Référence : FP-APP-12
Porteur : La Fibre64
Solution de financement : Catégorie 1
Bénéficiaires : Agents territoriaux, encadrants, directions générales, secrétaires de mairie, élus des Pyrénées-Atlantiques

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Acculturer les agents publics à l'intelligence artificielle, comprendre les opportunités et limites de l'IA et sécuriser les usages selon le RGPD, la cybersécurité, la propriété intellectuelle et les exigences réglementaires.

○ Descriptif de l'action

L'intelligence artificielle transforme les pratiques : les outils d'assistance à la rédaction, de synthèse documentaire, d'analyse de données ou d'automatisation des tâches se diffusent rapidement au sein des administrations publiques sans que les agents ne soient formés ou informés. Face à ces évolutions, l'enjeu consiste à permettre aux agents de comprendre ces nouveaux outils, d'en maîtriser les usages et de les mobiliser dans un cadre responsable et sécurisé. Pour accompagner cette transformation, La Fibre64 et le CNFPT des Pyrénées-Atlantiques ont conclu une convention de coopération pour concevoir, tester et diffuser des actions de sensibilisation et de formation adaptées. Le dispositif repose sur une complémentarité forte et combine le savoir-faire du CNFPT et de La Fibre64 :

- le CNFPT gère les inscriptions, l'intégration des formations au catalogue et l'organisation des sessions ;
- La Fibre64 conçoit les contenus pédagogiques et mobilise ses formateurs en IA, cybersécurité et données.

400 agents territoriaux ont ainsi été sensibilisés aux enjeux de l'IA au cours du premier semestre 2026. Après cette découverte, l'ambition est de structurer un parcours de montée en compétence autour de thématiques telles que :

- comprendre les principes fondamentaux de l'IA générative, identifier les opportunités et les limites des outils
- maîtriser les bases de l'art du prompt ;
- utiliser l'IA dans les métiers des collectivités ;
- appliquer les principes de l'IA Act, protéger les données sensibles, rédiger des chartes et bonnes pratiques
- partager les retours d'expérience des collectivités du territoire.

Cette action vise la diffusion d'une « culture IA » commune en préparant les collectivités aux transformations à venir.

○ Calendrier

2026	2027	2028	2029	2030

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste) Ingénierie, formation, organisation	0,5		La Fibre64

○ Indicateurs de suivi

- Nombre d'agents formés
- Nombre de collectivités participantes
- Taux de satisfaction des participants
- Nombre de modules spécifiques créés

○ Risques et points de vigilance

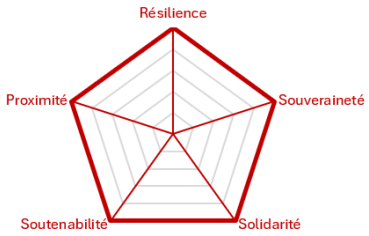
- Évolution des technologies d'IA nécessitant une actualisation permanente des contenus
- Explosion des demandes de formation et difficultés à satisfaire toutes les demandes

Diffuser une charte IA adaptée aux collectivités

Axe : Applications
Référence : FP-APP-13
Porteur : La Fibre64

Solution de financement : Catégorie 1
Bénéficiaires : Collectivités et établissements publics des Pyrénées-Atlantiques

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Développer une culture commune de l'usage responsable de l'IA dans les collectivités du territoire. Limiter les risques liés à la confidentialité des données, aux biais algorithmiques et aux erreurs de contenu.

○ Descriptif de l'action

L'IA s'intègre progressivement dans les pratiques professionnelles : assistance à la rédaction, synthèse documentaire, analyse de données, automatisation de tâches, ... Ces nouvelles opportunités soulèvent aussi des enjeux en termes de sécurité, de protection des données, de transparence, d'éthique et de responsabilité. Définir un cadre clair permet d'encadrer les usages et de sécuriser les pratiques professionnelles. Aussi, La Fibre64 et le Centre de Gestion ont élaboré ensemble une charte type d'utilisation des systèmes d'IA pour les collectivités territoriales. Ce cadre de référence fixe les règles de gouvernance, les responsabilités des utilisateurs, les principes de protection des données, les exigences de supervision humaine, les domaines d'usage autorisés ou interdits. La charte traite de :

- la responsabilité des utilisateurs ;
- la transparence des usages ;
- la vérification humaine systématique des productions ;
- la protection des données personnelles ;
- la cybersécurité et la souveraineté des solutions ;
- les enjeux éthiques et environnementaux ;
- la formation des agents ;
- la gouvernance et du suivi des usages de l'IA.

Cette charte type est disponible librement pour l'ensemble des collectivités du département. La Fibre64 proposera aussi un accompagnement complémentaire à l'appropriation de la charte en interne via la centrale d'achat (journées d'assistance à maîtrise d'ouvrage AMO). Cette action complète celle portant sur la sensibilisation et la formation à l'IA conduites par La Fibre64 et le CNFPT pour adopter des usages responsables et maîtrisés de l'IA.

○ Calendrier

2026	2027	2028	2029	2030

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste)	0,05		La Fibre64 et CDG64
Accompagnement à l'adoption de la charte IA (agent en poste)	Selon les besoins		Collectivité bénéficiaire

○ Indicateurs de suivi

- Nombre de collectivités ayant téléchargé ou demandé la charte type
- Nombre de collectivités accompagnées
- Collectivités ayant adopté une charte IA

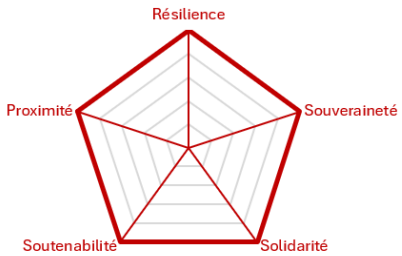
○ Risques et points de vigilance

- Adoption formelle par la collectivité sans appropriation réelle par les agents
- Actualisation régulière de la charte aux besoins, usages et évolutions réglementaires

Disposer d'une plateforme d'IA générative de confiance

Axe : Applications
Référence : FP-APP-14
Porteurs : La Fibre64 et ARNia
Solution de financement : Catégorie 2
Bénéficiaires : Collectivités et établissements publics des Pyrénées-Atlantiques

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Bénéficier d'un environnement sécurisé pour les usages de l'IA. Mutualiser les coûts d'accès à une plateforme d'IA générative. Réduire le recours au « shadow IA » et aux plateformes IA non souveraines et non sécurisées.

○ Descriptif de l'action

L'IA générative peut améliorer l'efficacité des services publics locaux : rédaction de documents, synthèses, préparation de délibérations, recherche d'infos, aide aux agents et au public… Les usages potentiels sont nombreux, mais cela soulève de nombreuses questions relatives à la protection des données, à la maîtrise des informations transmises, à la cybersécurité et à la souveraineté numérique. Afin de répondre à ces enjeux, La Fibre64 souhaite diffuser la plateforme **CmonIA** mise à disposition des OPSN dans le cadre du réseau Déclic. Cette plateforme est conçue pour accompagner les collectivités (surtout les plus modestes) dans la prise en main et la sécurisation des usages de l'IA générative. Elle est souveraine et développée par l'ARNia (OPSN Bourgogne Franche-Comté). Par convention, l'ARNia met à disposition une instance dédiée de la plateforme et assure l'exploitation technique, tandis que La Fibre64 accompagne les collectivités dans l'appropriation et l'utilisation. La plateforme permet notamment :

- d'accéder à des modèles d'intelligence artificielle dans un environnement maîtrisé ;
- de bénéficier d'une gouvernance publique de la solution ;
- d'utiliser des services d'IA adaptés aux besoins des collectivités ;
- de suivre les usages et la consommation ;
- d'accompagner les utilisateurs dans leurs pratiques ;
- de diffuser les bonnes pratiques de sécurité et de protection des données.

La Fibre64 assurera l'animation du dispositif, la sensibilisation et formation des utilisateurs, le support de niveau 1, le recueil des demandes d'évolution et participera à la gouvernance du produit pour l'adapter aux nouveaux besoins.

○ Calendrier

2026	2027	2028	2029	2030

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste)	0,1		La Fibre64 / CDG64
Accès annuel à CmonIA		4 000 € HT	La Fibre64 et collectivités
Utilisation de l'API Mistral		Selon usage	La Fibre64 et collectivités
Accompagnement (agent en poste)	0,2		La Fibre64

○ Indicateurs de suivi

- Comptes utilisateurs (agents et élus) et requêtes
- Nombre de formations et d'ateliers réalisés

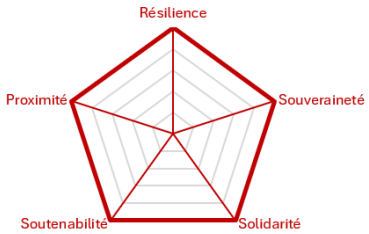
○ Risques et points de vigilance

- Évolution rapide des coûts des modèles d'IA
- Attentes décalées face à la capacité de la plateforme
- Mobilisation importante pour la création de comptes et de formation

Créer un centre de ressources territorial sur l'IA

Axe : Applications
Référence : FP-APP-15
Porteur : La Fibre64
Solution de financement : catégorie 1
Bénéficiaires : Collectivités et établissements publics des Pyrénées-Atlantiques

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Accompagner les collectivités dans le choix de solutions d'intelligence artificielle adaptées à leurs besoins. Développer une expertise territoriale de référence sur les usages de l'intelligence artificielle.

○ Descriptif de l'action

L'offre de solutions d'IA évolue à un rythme soutenu : chaque semaine, de nouveaux outils, modèles et fonctionnalités apparaissent. Cette évolution rapide complique l'identification des solutions réellement adaptées aux besoins des collectivités (surtout les plus modestes), conformes au cadre réglementaire et compatibles avec les exigences de sécurité, de protection des données et de souveraineté numérique. Pour répondre à cet enjeu, La Fibre64 développera un centre de ressources territorial dédié à l'IA et compétent sur plusieurs activités :

Veille technologique : suivi des évolutions des modèles d'IA générative, identification des nouveaux usages émergents, analyse des tendances du marché, suivi des initiatives publiques nationales et issues du réseau DECLIC.

Veille réglementaire et juridique : suivi de l'IA Act, suivi des recommandations de la CNIL, suivi des positions de l'ANSSI, analyse des impacts réglementaires pour les collectivités.

Évaluation des solutions : analyse des fonctionnalités, évaluation des conditions d'hébergement et des garanties de sécurité, vérification de la conformité aux cadres réglementaires, évaluation des modèles économiques.

Expérimentation et qualification : La Fibre64 expérimentera des solutions présentant un intérêt particulier pour les collectivités. Ces expérimentations permettront notamment de mesurer la valeur ajoutée des outils, d'évaluer les gains de productivité, d'analyser les risques associés, d'identifier les conditions de déploiement.

Mise à disposition de solutions mutualisées : lorsque les solutions évaluées présentent un intérêt avéré pour les collectivités, elles seront intégrées au catalogue de la centrale d'achat. Véritable tiers de confiance, La Fibre64 met son expertise technique et juridique au service des collectivités et mutualise les travaux de veille et d'évaluation.

○ Calendrier

2026	2027	2028	2029	2030

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste) : Veille et évaluation	0,2		La Fibre64

○ Indicateurs de suivi

- Nombre de solutions analysées chaque année
- Nombre de solutions expérimentées
- Nombre de solutions référencées au catalogue
- Nombre de collectivités utilisatrices des solutions référencées

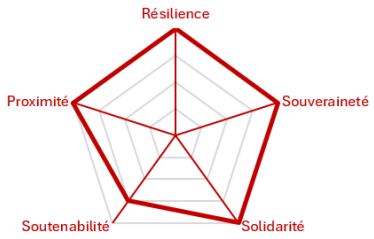
○ Risques et points de vigilance

- Risque de dispersion face au volume des solutions disponibles et aux sollicitations commerciales des éditeurs privés
- Forte dépendance à la disponibilité des ressources d'expertise

Déployer des assistants IA métiers pour les collectivités

Axe : Applications
Référence : FP-APP-16
Porteur : La Fibre64
Solution de financement : Catégorie 2
Bénéficiaires : Collectivités et établissements publics des Pyrénées-Atlantiques

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Déployer des assistants IA spécialisés répondant aux besoins des métiers territoriaux. Améliorer la qualité, la rapidité et la fiabilité des processus administratifs. Permettre aux collectivités les plus modestes d'accéder à des expertises habituellement réservées aux organisations disposant de services spécialisés.

○ Descriptif de l'action

L'intelligence artificielle ne constitue pas une finalité en soi. Son intérêt réside dans sa capacité à assister les agents dans l'exécution de missions précises, en s'appuyant sur les procédures, les référentiels et les documents propres aux collectivités.
L'ambition de La Fibre64 est de favoriser l'émergence d'assistants IA spécialisés capables d'accompagner les agents dans leurs activités quotidiennes, tout en conservant une supervision humaine systématique.
Différents exemples de cas d'usage sont présentés en annexe.
Ces assistants pourront être développés :

- soit à partir de la plateforme mutualisée CmonIA et des travaux conduits avec les OPSN partenaires ;
- soit à partir de solutions spécialisées proposées par des éditeurs ou prestataires référencés par La Fibre64.

Les solutions seront évaluées avant leur diffusion afin de garantir leur conformité réglementaire, leur niveau de sécurité et leur adéquation aux besoins des collectivités.

○ Calendrier

2026	2027	2028	2029	2030

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste)	0,05		La Fibre64
Développement d'assistants mutualisés		Selon scenario choisi (mutualisé avec CmonIA ou prestataire externe)	Collectivités bénéficiaires

○ Indicateurs de suivi

- Nombre d'assistants IA métiers déployés
- Nombre de collectivités utilisatrices d'au moins un assistant IA métier
- Nombre d'agents et d'élus utilisateurs actifs

○ Risques et points de vigilance

- Protection des données et cybersécurité
- Maintien à jour des bases documentaires métiers
- Nécessité de maintenir une supervision humaine
- Évolution rapide des technologies et dépendance aux fournisseurs

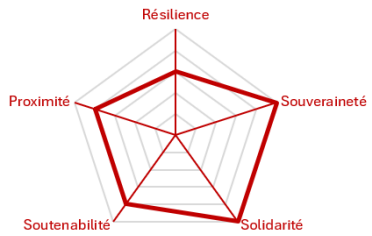
Exemples de cas d'usage possibles pour les agents IA

Assistant "Secrétaire de mairie" • Destiné principalement aux communes de petite taille. • Fonctionnalités possibles : • préparation de délibérations ; • rédaction d'arrêtés ; • préparation de courriers administratifs ; • recherche dans les procédures internes ; • assistance à la préparation des conseils municipaux ; • assistance dans la recherche de subventions ; • génération de notes explicatives de synthèse.	**Assistant "Élu local"** • Destiné aux maires, adjoints et présidents. • Fonctionnalités possibles : • préparation des interventions ; • vulgarisation juridique associée à la responsabilité des élus (maires en particulier) ; • synthèse de dossiers complexes ; • préparation des réunions ; • vulgarisation de sujets techniques ; • aide à la décision.
Assistant "Commande publique" • Destiné aux services marchés. • Fonctionnalités possibles : • aide à la définition du besoin ; • rédaction de pièces administratives ; • contrôle de cohérence des dossiers ; • synthèse des candidatures ; • préparation de rapports d'analyse ; • recherche documentaire dans la réglementation.	**Assistant "Urbanisme"** • Destiné aux services ADS et urbanisme. • Fonctionnalités possibles : • analyse documentaire des dossiers ; • interrogation des règlements d'urbanisme ; • assistance à la rédaction des réponses aux pétitionnaires ; • recherche dans les PLU et documents associés ; • préparation des avis techniques.
Assistant "Finances locales" • Destiné aux services financiers. • Fonctionnalités possibles : • analyse budgétaire ; • détection d'anomalies ; • préparation de notes financières ; • rédaction des rapports budgétaires ; • préparation du DOB ; • assistance à la prospective financière.	**Assistant "Ressources humaines"** • Destiné aux services RH. • Fonctionnalités possibles : • rédaction de fiches de poste ; • préparation des recrutements ; • rédaction de courriers RH ; • analyse réglementaire ; • préparation des entretiens professionnels ; • synthèse documentaire.
Assistant "Cybersécurité" • Destiné aux responsables informatiques. • Fonctionnalités possibles : • qualification des incidents ; • aide à la gestion de crise cyber ; • analyse des vulnérabilités ; • préparation d'exercices de crise ; • accompagnement à la conformité NIS2 ; • aide à la rédaction de plans d'action.	**Assistant "Archives et gestion documentaire"** • Destiné aux collectivités engagées dans SAEM64. • Fonctionnalités possibles : • aide au classement ; • proposition de durées d'utilité administrative ; • préparation des versements ; • assistance à l'archivage électronique ; • recherche documentaire avancée.

Garantir l'environnement numérique de travail des écoles

Axe : Applications
Référence : FP-APP-17
Porteur : La Fibre64
Solution de financement : Catégorie 2
Bénéficiaires : Communes, regroupements pédagogiques intercommunaux, écoles publiques du premier degré, enseignants, élèves et familles

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Garantir la continuité de l'accès à un espace numérique de travail pour les écoles publiques du territoire. Mutualiser les achats afin de réduire les coûts supportés par les communes.

○ Descriptif de l'action

Les espaces numériques de travail (ENT) sont des outils essentiels pour les écoles du premier degré. Ils facilitent la communication entre l'école et les familles, diffusent des contenus pédagogiques et accompagnent les usages numériques des enseignants et des élèves. Ils remplacent à la fois le cahier de texte et le carnet de liaison.
Depuis la rentrée scolaire 2025, le Rectorat ne finance plus l'ENT Aliénor pour les écoles publiques du 1er degré. Les communes ont pris à leur charge le financement de ce service quand elles souhaitaient en maintenir l'usage. Plusieurs OPSN, dont La Fibre64, se sont mobilisés pour proposer une solution mutualisée permettant de préserver l'accès des écoles à l'ENT dans des conditions économiques avantageuses.
Dans ce cadre, et sur demande des OPSN adhérents, la centrale d'achat CAPAQUI a référencé la solution **Beneylu School**, qui correspond à l'ENT précédemment proposé sous l'appellation Aliénor. Cette démarche de mutualisation régionale a permis d'obtenir un tarif négocié environ 40 % inférieur à ceux du marché. La Fibre64 assure la diffusion de cette offre auprès des communes du département et commercialise les abonnements via sa centrale d'achat.
Deux formules tarifaires sont proposées :

- écoles de 1 à 3 classes : abonnement par classe ;
- écoles ou RPI de 4 classes et plus : abonnement plafonné par école.

○ Calendrier

2026	2027	2028	2029	2030

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste)	0,05		La Fibre64
Abonnements ENT annuels (estimation base 2025-2026)		21 500 € HT	Collectivités bénéficiaires

○ Indicateurs de suivi

- Nombre d'écoles et de RPI équipés
- Nombre de classes couvertes par le dispositif
- Taux de renouvellement annuel des abonnements

○ Risques et points de vigilance

- Baisse du taux d'abonnement des écoles suite au transfert de charge financière vers les communes
- Maintien de conditions économiques attractives dans la durée
- Contraintes budgétaires des collectivités

3. LES DONNÉES

La donnée mutualisée désigne **une information produite et partagée à plusieurs** plutôt que collectée et stockée de façon séparée. D'une façon générale, l'intérêt pour disposer de données mutualisées reste faible pour les membres du Syndicat interrogés dans le cadre du SDAN.

Pourtant, cela a plusieurs avantages. Le premier intérêt est **économique** : la mutualisation évite la duplication des coûts de collecte, de saisie et de mise à jour par les entités participant à la mutualisation. Elle améliore aussi **la qualité et la fiabilité de l'information**, car une donnée unique, normée, mise à jour par un seul point d'entrée, réduit les risques d'incohérence entre les versions. Elle facilite la comparaison et le pilotage des politiques publiques, en permettant des analyses à une échelle plus large qu'une seule collectivité. La mutualisation encourage aussi **l'interopérabilité** des systèmes d'information par des formats et des standards communs. Elle renforce la transparence et l'accès à l'information pour les citoyens et les partenaires institutionnels. Sur le plan opérationnel, elle accélère la prise de décision en évitant les délais liés à la recherche ou à la reconstruction de données existantes ailleurs. Dans un cadre territorial, elle soutient la **coopération et l'innovation** entre communes, EPCI, Département et syndicats mixtes autour d'enjeux partagés comme la voirie, l'eau, l'aménagement ou l'environnement. Enfin, elle contribue à une **meilleure résilience collective**, car l'information reste disponible même si un acteur isolé disparaît ou change d'organisation.

De façon plus ciblée, on pourra citer l'intérêt à disposer d'un **PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) mutualisé**. Le PCRS, au format Image ou Vecteur, est un référentiel cartographique unique, précis (20 cm) et à grande échelle, commun à tous les acteurs d'un territoire. Il évite la multiplication de fonds de plan différents en particulier localiser les réseaux enterrés (DT-DICT). Il améliore la sécurité des travaux, la coordination entre gestionnaires de réseaux et la fiabilité des données d'aménagement du territoire. Pour mémoire, l'obligation est faite aux acteurs publics de caler les données géolocalisées (réseaux d'eau, électricité, gaz, voierie, télécom, ...) dont ils disposent sur le PCRS. La Fibre64 se rangera derrière l'APGL qui entend organiser la construction et la mise à jour du PCRS sur les territoires qui en sont dépourvus.



Figure 8 – Différence entre PCRS Image et PCRS Vecteur (source : pcrs.beta.gouv.fr)

Autre demande : **la vectorisation des infrastructures de télécommunication disponibles dans les Zones d'Activité (Z.A.).** Ces infrastructures (fourreaux, chambres, poteaux, ...) sont souvent prisées des opérateurs télécom qui souhaitent distribuer leurs services aux entreprises. Et il n'est pas certain qu'ils le fassent avec toutes les autorisations requises du propriétaire. A l'exception du périmètre de compétence de l'agglomération paloise, toutes ces infrastructures sont, de fait, les propriétés du Syndicat qui a un intérêt évident à les numériser afin de gérer plus efficacement son patrimoine.

Enfin, le besoin d'échange d'informations sur l'ensemble du territoire milite en faveur de la création d'un **observatoire de la transition écologique**. Cette demande, portée par le Département et qui sera présentée à la Conférence des Présidents d'EPCI, suppose de disposer d'un outil de partage et de visualisation en ligne de ces données.

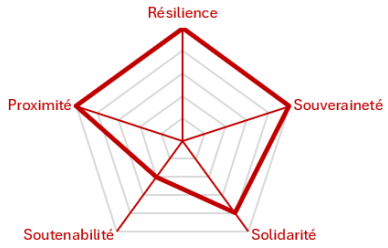
En synthèse, voici les fiches actions « Données » du SDAN 2026-2030 :

Référence	Libellé
FP-DATA-01	Numériser les infrastructures télécom dans les Z.A.
FP-DATA-02	Créer un observatoire de la transition écologique

Numériser les infras télécoms des zones d'activité

Axe : Données
Référence : FP-DATA-01
Porteur : La Fibre64
Solution de financement : Catégorie 2
Bénéficiaires : Entreprises des ZA

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



Objectifs de l'action

Disposer de plans vectorisés représentant avec précision les infrastructures télécom (poteaux, chambres et fourreaux) disponibles sur les Z.A. construites par 8 collectivités membres de La Fibre64.

Descriptif de l'action

Dans les zones d'activité (ZA), les entreprises peuvent solliciter des services de télécommunication à valeur ajoutée (FTTH pro, FTTE, FTTO voire GFU). La disponibilité des infrastructures (poteaux, chambres et fourreaux) devient une nécessité pour pouvoir passer les câbles nécessaires. Or, ces infrastructures ne sont pas toujours géolocalisées ou, si elles le sont, ce sont sur des plans actuellement non exploitables par les opérateurs de télécommunication garants de la livraison du service. En disposer permettrait de s'assurer de la disponibilité des services dispensés aux entreprises de la ZA.

La Fibre64 propose de numériser ces infrastructures avec une précision Classe A en confiant une prestation de numérisation de plan des ZA publiques ou en relevant leur présence sur place sur le territoire des 8 collectivités lui ayant transféré la compétence télécom (L1425-1) : cela concerne la CAPB (82 ZA), la CCBG (4 ZA), la CCHB (12 ZA), la CCLB (6 ZA), la CCLO (18 ZA), la CCNEB (3 ZA), la CCPN (3 ZA) et la CCVO (4 ZA) .

Cette prestation serait cofinancée par le Syndicat et les membres concernés et le résultat de la prestation serait mis à disposition de THD 64 dans le cadre d'une remise en affermage de ces infrastructures afin de les exploiter techniquement et commercialement.

Calendrier

2026		2027		2028		2029		2030	

Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste)	0,1		La Fibre64
Marché de vectorisation		2 000€ par ZA (moyenne)	La Fibre64 et Membres

Indicateurs de suivi

- Nombre de ZA vectorisées

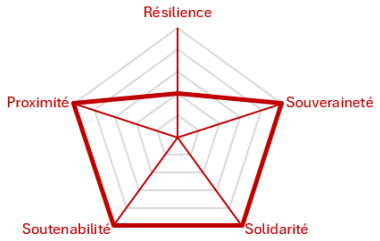
Risques et points de vigilance

- Fiabilité des plans disponibles

Créer un observatoire de la transition écologique

Axe : Données
Référence : FP-DATA-02
Porteur : La Fibre64
Solution de financement : Catégorie 1
Bénéficiaires : Membres du SMO

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Créer un outil permettant de rendre les données climatiques directement utilisables par les territoires.

○ Descriptif de l'action

Il s'agit de proposer une lecture des évolutions climatiques et des vulnérabilités déclinées sur chaque commune à partir des données existantes et qui seraient rendues disponibles en open data.
Les données seraient moissonnées par le Conseil départemental avant d'être publiées.
La Fibre64 proposera de s'appuyer sur la plateforme régionale PIGMA pour assurer la publication et la mise en partage de ces données en open data. Une convention renouvelable tacitement prévoit en effet cette possibilité entre PIGMA et La Fibre64.

○ Calendrier

2026		2027		2028		2029		2030	

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste)	0,1		La Fibre64
Moissonnage des données	à définir		CD64

○ Indicateurs de suivi

- Nombre de données publiées
- Nombre de téléchargements

○ Risques et points de vigilance

4. LES SERVICES MUTUALISÉS

Les services recouvrent les actions que le Syndicat pourrait engager dans une logique de mutualisation aux fins d'économiser les ressources humaines, matérielles ou financières de ses membres.

En termes de mutualisation de matériel et de moyens, il est attendu que le Syndicat renforce son action en termes d'achats groupés notamment via **la centrale d'achat**. Le besoin d'une **communication ciblée** (mailing, événements) à destination des communes est fortement encouragé pour faire connaître les services liés à la Centrale d'achat.

La Fibre64 est également identifié comme un potentiel recours pour les collectivités locales étant privées de **solutions ponctuelles de connectivité** en situation de crise (catastrophe naturelle, incident majeur, ...) ou pour couvrir des besoins très ponctuels de connectivité dans des endroits non équipés (événement en montagne par exemple).



Figure 9 – Exemple de solution itinérante d'accès à l'internet Très Haut Débit (source : Starlink)

Concernant les ressources humaines, c'est principalement autour de la cybersécurité que l'attente se porte : l'expertise nécessaire à la mise en conformité des collectivités soumises à la directive NIS2 (>30 000 habitants) pousse à la mutualisation de **Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI).** Par ailleurs, les actions expérimentales conduites autour de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) des collectivités membres pour sécuriser leur système d'information sont également attendues. Le recours à l'apprentissage ou à l'alternance (BTS, IUT) pour étoffer l'équipe du Syndicat est fortement suggérée sous réserve d'évolutions réglementaires.

Enfin, le **recours au Fonds Télécom**, disposition spécifique du contrat de délégation de service public THD 64 qui permet de subventionner les collectivités utilisatrices du réseau public, est à amplifier. La méconnaissance de ce dispositif étant le principal frein identifié, une action spécifique de communication sera à mener à l'attention des territoires avec l'appui des membres du Syndicat. Il s'agira de proposer également l'aide du Syndicat pour accompagner les communes dans la souscription de services adaptés à leurs besoins d'accès à internet ou d'interconnexion de sites.

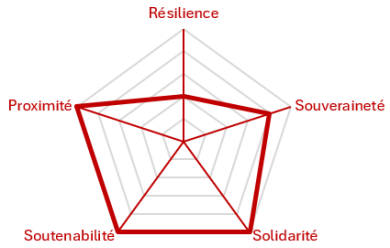
En synthèse, voici les fiches actions « Services » du SDAN 2026-2030 :

Référence	Libellé
FP-SERV-01	Développer la notoriété de la centrale d'achat
FP-SERV-02	S'équiper de solutions de connexion de secours en situation de crise
FP-SERV-03	Mutualiser les RSSI des collectivités du 64
FP-SERV-04	Mutualiser un technicien informatique de proximité
FP-SERV-05	Amplifier le recours au fonds télécom

Développer la notoriété de la centrale d'achat

Axe : Services
Référence : FP-SERV-01
Porteur : La Fibre64
Solution de financement : Catégorie 1
Bénéficiaires : Collectivités locales du 64

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Promouvoir l'existence de la centrale d'achat de La Fibre64 afin que les collectivités locales du territoire puissent disposer de matériels et de prestations de qualité au meilleur prix.

○ Descriptif de l'action

Il s'agit d'engager une campagne de communication à travers différents canaux pour faire connaître la centrale d'achat, développer les adhésions et les achats réalisés par son entremise.
La centrale d'achat compte environ 130 collectivités adhérentes à ce jour.
La Fibre64 engagera des actions de différentes natures sur l'ensemble du territoire, en présentiel ou en ligne afin de développer les adhésions :

- Des webinaires de présentation des services ;
- La diffusion par mail de plaquettes de présentation ;
- La tenue de stands lors d'événements sur le territoire (UTNT, Assemblée générale de l'ADM, ...) ;
- Des animations lors de réunions conduites par les membres du Syndicat à l'endroit des communes de leurs territoires,
- La réalisation de « Club Centrale », le club des utilisateurs de la centrale, qui pourra être ouvert aux non-adhérents ;
- La conception d'offres packagées permettant de disposer de prestations additionnelles en sus de l'adhésion.

○ Calendrier

2026	2027	2028	2029	2030

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste)	0,1		La Fibre64

○ Indicateurs de suivi

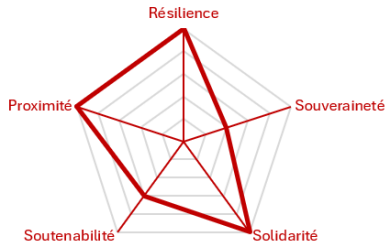
- Nombre de collectivités adhérentes

○ Risques et points de vigilance

S'équiper de connexion de secours en cas de crise

Axe : Services
Référence : FP-SERV-02
Porteur : La Fibre64
Solution de financement : Catégorie 1
Bénéficiaires : Collectivités locales du 64

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Mettre à disposition des collectivités locales des équipements de connexion de secours en cas d'indisponibilité des moyens ordinaires de connexion.

○ Descriptif de l'action

La Fibre64 fera l'acquisition de deux équipements autonomes de connexion alternatifs à très haut débit (exemples : une box 5G et un équipement mobile Starlink) afin de permettre un accès Internet à des collectivités locales qui en seraient ponctuellement privées (catastrophe naturelle, destruction des réseaux filaires, ...). Ces équipements pourront également servir à la tenue d'événements dans des lieux éloignés des réseaux traditionnels.
En cas de besoin, ces équipements, propriétés du Syndicat, seraient mis à disposition des collectivités qui en auraient le besoin et les conserveraient autant que nécessaire moyennant une contribution raisonnable.

○ Calendrier

2026	2027	2028	2029	2030

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste)	0,05		La Fibre64
Matériel et abonnement		3 000€	La Fibre64

○ Indicateurs de suivi

- Nombre de prêts

○ Risques et points de vigilance

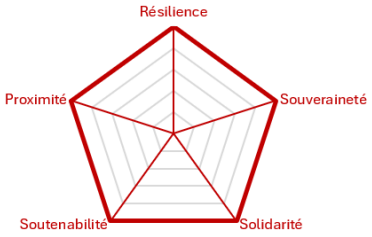
- Dépendance à l'alimentation électrique

Mutualiser les RSSI

Axe : Services mutualisés
Référence : FP-SERV-03
Porteur : La Fibre64

Solution de financement : Catégorie 2
Bénéficiaires : SDIS64, CD64 et autres collectivités du 64

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Mutualiser une fonction de RSSI afin d'accompagner les collectivités dans leur mise en conformité à la directive NIS2. Structurer une gouvernance de la sécurité des systèmes d'information, réduire les coûts supportés individuellement par chaque collectivité et renforcer progressivement les compétences locales en cybersécurité.

○ Descriptif de l'action

Le RSSI mutualisé assure un appui opérationnel et stratégique auprès des collectivités accompagnées. Il intervient pour piloter la politique de sécurité des systèmes d'information en lien avec la gouvernance concernée, évaluer le niveau de maturité des organisations et organiser les actions nécessaires à leur mise en conformité avec la directive NIS2.

Il coordonne également les actions menées par les équipes internes et les prestataires, tout en assurant une sensibilisation régulière des agents et des élus aux enjeux de cybersécurité. Son intervention doit permettre d'inscrire la sécurité numérique dans une démarche continue, adaptée aux besoins et aux moyens de chaque structure concernée.

La Fibre64 mettra à disposition des collectivités concernées (SDIS 64 et CD64) du temps passé d'un agent expert en cybersécurité pour la partie audit et animation. Il pourra être mobilisé en cas de gestion de crise. Si d'autres collectivités sont demandeuses de ce service, il serait nécessaire de recruter des compétences externes.

○ Calendrier

2026		2027		2028		2029		2030	

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Expertise cyber (agent en poste)	0,5		SDIS 64 et CD64
Expertise cyber (agent à recruter)	0,5		Autres collectivités

○ Indicateurs de suivi

- Niveau de conformité NIS2 des collectivités accompagnées
- Nombre de collectivités accompagnées

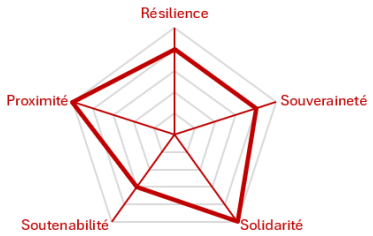
○ Risques et points de vigilance

- Charge excessive du/des RSSI sur mission nouvelle
- Asymétrie des besoins cyber entre collectivités
- Difficulté à recruter, dans le secteur public, des profils d'expert cyber
- Evolutions réglementaires

Mutualiser un technicien informatique de proximité

Axe : Services mutualisés
Référence : FP-SERV-04
Porteur : La Fibre64
Solution de financement : Catégorie 2
Bénéficiaires : Communes isolées de moins de 500 habitants en priorité

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Apporter un appui informatique de proximité aux collectivités de moins de 500 habitants dépourvus de schéma intercommunal de mutualisation informatique ou de prestataire informatique. Réduire les inégalités territoriales d'accès aux compétences numériques.

○ Descriptif de l'action

Nombreuses sont les collectivités du département qui ne disposent ni d'un service informatique interne ni d'un contrat de maintenance adapté à leurs besoins. Cette situation est particulièrement marquée dans les communes rurales ou éloignées des principaux bassins d'entreprises de services numériques.
Afin de répondre à cet enjeu, La Fibre64 étudiera la mise en place d'une offre mutualisée de technicien informatique de proximité permettant d'intervenir directement auprès des collectivités adhérentes.
Les missions du technicien mutualisé pourraient notamment porter sur l'assistance informatique de proximité, la gestion du parc informatique, l'administration technique de premier niveau, le déploiement des outils mutualisés proposés par La Fibre64, et l'appui à la cybersécurité.
Selon les besoins recensés, cette mission pourrait être assurée :

- par le recrutement direct d'un ou plusieurs techniciens mutualisés par La Fibre64 ;
- par une mutualisation territoriale organisée à l'échelle de plusieurs collectivités ;
- ou par une combinaison entre ressources internes et prestations complémentaires.

○ Calendrier

2026	2027	2028	2029	2030

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Etude d'opportunité (agent en poste)	0,1		La Fibre64
Technicien informatique (agent à recruter)	1		Collectivités bénéficiaires
Véhicule et matériel		A définir	La Fibre64

○ Indicateurs de suivi

- Nombre de collectivités accompagnées
- Nombre de jours d'intervention réalisés
- Délai moyen de prise en charge des demandes

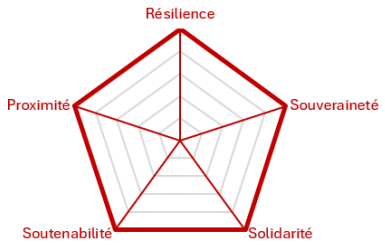
○ Risques et points de vigilance

- Difficulté à recruter et fidéliser des profils techniques qualifiés
- Risque d'une demande supérieure aux capacités d'intervention du service
- Construction d'un modèle économique soutenable pour les petites collectivités
- Hétérogénéité importante des infrastructures et logiciels utilisés sur le territoire

Amplifier le recours au Fonds Telecom

Axe : Services
Référence : FP-SERV-05
Porteur : La Fibre64
Solution de financement : Catégorie 1
Bénéficiaires : Collectivités locales du 64

Contribution aux valeurs du SDAN 2026-2030



○ Objectifs de l'action

Permettre aux collectivités du 64 de profiter des subventions disponibles pour celles qui utilisent le réseau public THD 64 pour leur abonnement à internet ou l'interconnexion de leurs sites (GFU).

Descriptif de l'action

Le recours au Fonds Télécom, disposition spécifique du contrat de délégation de service public THD 64, permet de subventionner les collectivités utilisatrice du réseau public. Ainsi, à titre d'exemple et avec les données valables à ce jour, les abonnements internet FTTH peuvent bénéficier d'une subvention de 2€ par mois et par ligne. D'autres dispositions permettent par exemple de subventionner des projets d'interconnexion de sites de l'Agglomération paloise ou du Conseil départemental pour plus d'1M€ sur 15 ans.
Une trentaine de collectivités est actuellement bénéficiaire de ce dispositif qui privilégie l'investissement de long terme mais prend également en charge quelques frais de fonctionnement.
Les collectivités locales du 64 sont toutes éligibles à ces dispositions mais, trop souvent, les méconnaissent.
La Fibre64 engagera des campagnes de communication ciblées à l'attention :

- De ses membres : La Fibre64 les conviera à des vidéoconférences aux fins de présenter des retours d'expérience inspirants et projeter leur bénéfice d'usage.
- Des communes et autres collectivités locales : La Fibre64 mènera des opérations de communication ciblées et ouvertes à ces collectivités pour présenter le Fonds Télécom (webinaires, mailing de présentation, rendez-vous individuels, promotions sur les réseaux sociaux,)

○ Calendrier

2026	2027	2028	2029	2030

Action permanente

○ Approche budgétaire

Poste	ETP Equivalent Temps Plein	Montant (€)	Financeurs
Pilotage interne (agent en poste)	0,2		La Fibre64
Fonds Télécom		10 M€	La Fibre64

○ Indicateurs de suivi

- Nombre de subventions versées
- Décaissement du Fonds Télécom

○ Risques et points de vigilance

5. RECAPITULATIF DES FICHES ACTIONS DU SDAN 2026-2030

	INFRASTRUCTURES
Référence	**Libellé**
FP-INFRA-01	Contrôler l'exploitation du réseau THD 64
FP-INFRA-02	Centraliser les déclarations de dommage réseaux
FP-INFRA-03	Concevoir un schéma de résilience
FP-INFRA-04	Investir sur la résilience des réseaux et des plateformes
FP-INFRA-05	Accompagner les aménageurs vers la connectivité
FP-INFRA-06	Elaguer les abords des réseaux télécom
FP-INFRA-07	Connecter les sites publics isolés
FP-INFRA-08	Déployer un réseau bas-débit LoraWan
FP-INFRA-09	Lutter contre les zones blanches de téléphonie mobile
	SOLUTIONS
Référence	**Libellé**
FP-APP-01	Disposer d'une suite applicative sécurisée et souveraine
FP-APP-02	Mutualiser une instance de messagerie instantanée souveraine
FP-APP-03	Déployer une identité numérique unique pour les agents et les élus
FP-APP-04	Mutualiser un hébergement souverain de données
FP-APP-05	S'exercer à la gestion de crise d'origine cyber
FP-APP-06	Mutualiser un service de détection de menaces cyber
FP-APP-07	Construire son identité numérique institutionnelle
FP-APP-08	Améliorer la transparence de la vie publique locale
FP-APP-09	Généraliser l'utilisation de la signature électronique
FP-APP-10	Faciliter le vote des élus lors des assemblées délibérantes
FP-APP-11	Mutualiser une plateforme d'archivage électronique
FP-APP-12	Maitriser les fondamentaux de l'intelligence artificielle
FP-APP-13	Diffuser une charte IA adaptée aux collectivités
FP-APP-14	Disposer d'une plateforme d'IA générative de confiance
FP-APP-15	Créer un centre de ressources territorial sur l'intelligence artificielle
FP-APP-16	Déployer des assistants IA métiers pour les collectivités
FP-APP-17	Garantir un environnement numérique de travail pour chaque école
	DONNEES COMMUNES
Référence	**Libellé**
FP-DATA-01	Numériser les infrastructures télécom dans les Z.A.
FP-DATA-02	Créer un observatoire de la transition écologique
	SERVICES MUTUALISES
Référence	**Libellé**
FP-SERV-01	Développer la notoriété de la centrale d'achat
FP-SERV-02	S'équiper de solutions de connexion de secours en situation de crise
FP-SERV-03	Mutualiser les RSSI des collectivités du 64
FP-SERV-04	Mutualiser un technicien informatique de proximité
FP-SERV-05	Amplifier le recours au fonds télécom

CALENDRIER

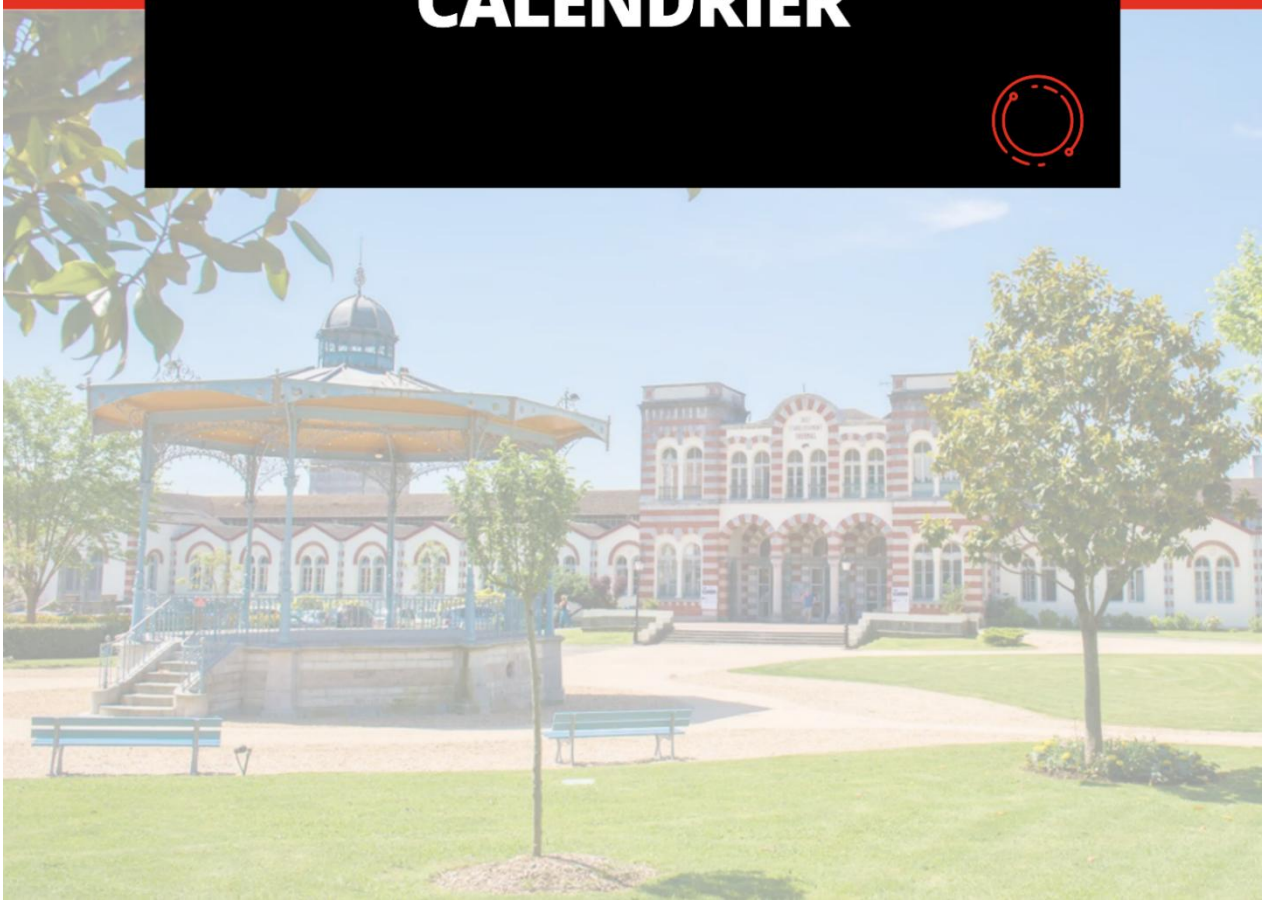


Schéma Directeur d'Aménagement Numérique

Mon Quotidien en NUMÉRIQUE

Vie institutionnelle

INFRASTRUCTURES		2026		2027		2028		2029		2030	
Référence	Libellé										
FP-INFRA-01	Contrôler l'exploitation du réseau THD 64										
FP-INFRA-02	Centraliser les déclarations de dommage réseaux										
FP-INFRA-03	Concevoir un schéma de résilience										
FP-INFRA-04	Investir sur la résilience des réseaux et des plateformes										
FP-INFRA-05	Accompagner les aménageurs vers la connectivité										
FP-INFRA-06	Elaguer les abords des réseaux télécom										
FP-INFRA-07	Connecter les sites publics isolés										
FP-INFRA-08	Déployer un réseau bas-débit LoraWan										
FP-INFRA-09	Lutter contre les zones blanches de téléphonie mobile										
	SOLUTIONS	2026		2027		2028		2029		2030	
Référence	Libellé										
FP-APP-01	Disposer d'une suite applicative sécurisée et souveraine										
FP-APP-02	Mutualiser une instance de messagerie instantanée souveraine										
FP-APP-03	Déployer une identité numérique unique pour les agents et les élus										
FP-APP-04	Mutualiser un hébergement souverain de données										
FP-APP-05	S'exercer à la gestion de crise d'origine cyber										
FP-APP-06	Mutualiser un service de détection de menaces cyber										
FP-APP-07	Construire son identité numérique institutionnelle										
FP-APP-08	Améliorer la transparence de la vie publique locale										
FP-APP-09	Généraliser l'utilisation de la signature électronique										
FP-APP-10	Faciliter le vote des élus lors des assemblées délibérantes										

FP-APP-11	Mutualiser une plateforme d'archivage électronique										
FP-APP-12	Maitriser les fondamentaux de l'intelligence artificielle										
FP-APP-13	Diffuser une charte IA adaptée aux collectivités										
FP-APP-14	Disposer d'une plateforme d'IA générative de confiance										
FP-APP-15	Créer un centre de ressources territorial sur l'intelligence artificielle										
FP-APP-16	Déployer des assistants IA métiers pour les collectivités										
FP-APP-17	Garantir un environnement numérique de travail pour chaque école										
	DONNEES COMMUNES	2026		2027		2028		2029		2030	
Référence	**Libellé**										
FP-DATA-01	Numériser les infrastructures télécom dans les Z.A.										
FP-DATA-02	Créer un observatoire de la transition écologique										
	SERVICES MUTUALISES	2026		2027		2028		2029		2030	
Référence	**Libellé**										
FP-SERV-01	Développer la notoriété de la centrale d'achat										
FP-SERV-02	S'équiper de solutions de connexion de secours en situation de crise										
FP-SERV-03	Mutualiser les RSSI des collectivités du 64										
FP-SERV-04	Mutualiser un technicien informatique de proximité										
FP-SERV-05	Amplifier le recours au fonds télécom										

SOLUTIONS DE FINANCEMENT



L'ensemble des fiches actions précédemment mentionnées disent peu des conditions tarifaires d'accès pour les membres du Syndicat ou les membres de la Centrale d'achat : c'est la prérogative du Conseil syndical de déterminer ces prix dans le respect des instructions comptables réglementant l'activité du Syndicat. Ces prix seront délibérés et adoptés en Conseil syndical au fur et à mesure du déploiement des différentes fiches action validées dans le cadre du SDAN.

En effet, d'un point de vue budgétaire, le Syndicat dispose de deux budgets :

- Un budget principal (instruction M57) principalement destiné aux membres du Syndicat ou aux clients du réseau IOT : ce budget dispose de différentes ressources (fonds perçus au titre de la DSP, contributions des membres, indemnisation transactionnelle, financement conventionnel, ...) permettant de supporter les différentes dépenses (subventions versées au délégataire, investissements structurants, marché d'exécution d'office, fonctionnement...) du Syndicat,
- Un budget annexe (instruction M4) pour la centrale d'achat où toutes les dépenses engagées doivent pouvoir s'équilibrer par des recettes issues en l'occurrence de la vente de prestations ou de fournitures aux membres de la centrale d'achat.

Chacune de ces fiches actions du SDAN se distinguent par leur budget de destination (budget principal ou budget annexe donc) mais également par leurs caractéristiques propres :

- Les fiches actions qui sont destinés exclusivement aux membres du Syndicat (catégorie 1)
- Les fiches actions qui sont destinés exclusivement aux membres de la Centrale d'achat (catégorie 2)
- Les fiches actions où le Syndicat joue un rôle de catalyseurs auprès de collectivités « fondatrices » d'une offre de service pour leurs besoins propres, qu'elles souhaitent mutualiser entre elles avant d'en ouvrir l'usage à d'autres collectivités utilisatrices. (catégorie 3)
- Le cas spécifique du réseau IOT où le Syndicat préfinancera un réseau structurant destinés à des collectivités locales (voir des entreprises) membres ou non membres du Syndicat (catégorie 4). Un budget spécifique (instruction comptable M4) devra être créé par le Conseil Syndical.

Chaque fiche action a ainsi été catégorisée selon sa solution de financement (cf. cartouche d'en-tête de la fiche action « Solution de financement ».

Ces 4 catégories de solution de financement sont décrites ci-après.

Catégorie 1 : Financement de projets à destination des membres sans tarification

Axe : Financement

Référence : FP-FIN-01

Porteur : La Fibre64

Solution de financement : Membres – FONDS THD 64-cofinancements partenaires

Bénéficiaires : Membre

Durée : Action permanente

○ Objectifs de la solution de financement

Financer les projets mutualisés à destination des membres et de La Fibre64. Les projets sont portés par le budget principal M57

○ Descriptif du financement

Le Budget principal comprend toutes les activités du Syndicat : son fonctionnement avec notamment les salaires et les frais généraux, les services et solutions numériques pour ses propres besoins ainsi que ceux de ses membres à la condition qu'ils soient mutualisés et les activités en matière d'aménagement numérique dont principalement les financements liés à la DSP THD 64, tant en recette (fonds et co-financements) qu'en dépense (prestation de contrôle et d'accompagnement et subvention d'équipement.

Le budget principal permet au Conseil syndical de soutenir financièrement les usagers qui ne peuvent se raccorder au réseau THD 64 en leur accordant des aides de 264€ ou 450€ en fonction de leurs situations. Le Fonds Télécoms, contribution du délégataire à la souscription de services internet par le Syndicat Mixte, ses membres, leurs membres et tout établissement public rattaché est également logé au sein de ce budget.

L'intégration des recettes du délégant dans ce budget permet une fongibilité et une optimisation financière ayant vocation à réduire la contribution des membres (en 2026 : 0.37% du budget total).

Les lignes de ce budget relatives à l'aménagement numérique sont soumises à la TVA.

○ Indicateurs de suivi

- Consommation budgétaire	

○ Risques et points de vigilance

- Maitrise des contributions des membres	

Catégorie 2 : Financement de projets dans le cadre de la centrale d'achat

Axe : Financement

Référence : FP-FIN-02

Porteur : La Fibre64

Solution de financement : Membres de la centrale d'achat

Bénéficiaires : Clients de la Centrale d'achat

Durée : Action permanente

○ Objectifs de la solution de financement

Apporter les services nécessaires au fonctionnement des entités publiques des Pyrénées-Atlantiques aux meilleures conditions notamment financière

○ Descriptif du financement

La centrale d'achat créée par La Fibre64 a vocation à proposer les offres de solutions numériques et des services qui répondent aux besoins exprimés par les membres de la centrale d'achat, que ce soit en direct avec ses ressources propres ou ses marchés publics ou au moyen de centrales d'achat partenaires.

Les entités publiques adhèrent à la dite centrale d'achat en adoptant la convention d'adhésion par délibération. La Fibre64 les accompagne pour choir l'offre la plus adaptée.

Il lui appartient également de définir les tarifications qui doivent intégrer :

- Le coût d'achat de la solution ou du service
- Les coûts d'accompagnement technique des agents de La Fibre64
- Les coûts de traitement administratifs

Pour mémoire, le budget de la centrale d'achat relève de la comptabilité M4, c'est-à-dire une comptabilité commerciale.

Le catalogue de services qui comporte l'ensemble des tarifications est adopté par délibération de l'Assemblée.

Notons que les coûts d'adhésion supportés par La Fibre64 pour adhérer aux centrales d'achat partenaires, estimés à 21 000 € annuels, sont compensés par le montant des adhésions des membres de la centrale d'achat.

○ Indicateurs de suivi

- Nombre de clients de la centrale d'achat	- Chiffre d'affaires de la centrale d'achats

○ Risques et points de vigilance

- Equilibre du budget annexe Centrale d'achat	

Catégorie 3 : Financement de nouveaux projets structurants mutualisés hors dotation budgétaire et fonds dédiés

Axe : FINANCES

Référence : FP-FIN-03

Porteur : La Fibre64

Solution de financement : Membres fondateurs-cofinancements

Bénéficiaires : Membres fondateurs

Durée : Action permanente liée aux projets

○ Objectifs de la solution de financement

Certains des membres de La Fibre64 peuvent avoir un besoin commun et investir pour sa mise en œuvre dans des conditions définies par une convention partenariale de mutualisation, chacun apportant sa contribution à la création dudit projet.

Ces projets déjà engagés et financés par les membres financeurs et ouverts à la mutualisation doivent générer des recettes, diminuant d'autant les contributions initiales de chaque participant au projet sur la base de participations financières forfaitaires.

○ Descriptif du financement

Ce dispositif a une double vocation :

- Bonifier les membres fondateurs en créant un retour sur investissement, en étant promoteurs du projet qu'ils ont créé. Les intégrations de nouveaux utilisateurs généreront des recettes transformées en avoirs qui diminueront leurs contributions annuelles et réduiront d'autant leurs coûts de fonctionnement, à hauteur du montant du premier investissement de la part mutualisable. Les investissements propres à chaque utilisateur ne relèvent pas de la redevance liée à la mutualisation par définition.
- Inciter les nouveaux utilisateurs à intégrer un projet déjà éprouvé à moindre coût et en faisant d'eux de nouveaux promoteurs de ce dernier. L'intéressement leur étant appliqué dès l'année suivante si un nouvel utilisateur intégrait le projet.

Il faut noter que ce mécanisme incite les membres à intégrer les projets dès leur création afin de leur donner la possibilité de recouvrer indirectement leur investissement initial.

Contribution des nouveaux utilisateurs

Les coefficients d'intégration des utilisateurs seraient forfaitaires pour la première année. Ils seraient susceptibles d'évolution sur les années suivantes, en cas d'élargissement du projet à de nouveaux utilisateurs.

- CD64 : 30%
- Communauté d'agglomération : 25%
- Communauté de communes : 20%
- Commune de + de 40 000 habitants : 15%

- Commune de + de 3 500 habitants et – de 40 000 habitants : 10%
- Commune de – 3 500 habitants : 5%
- Autre structure publique de regroupement : 15%

Ces coefficients sont appliqués au montant global des coûts de premier investissement mutualisé selon les ratios initiaux de contribution au projet de chacun. Les dépenses d'investissement propres à chaque membre sont exclues de la redevance. La redevance est limitée à la contribution de chaque membre au premier investissement mutualisé.

Elle est reversée sous forme d'avoir et défalquée des contributions aux coûts de fonctionnement des projets en année n+1.

○ Indicateurs de suivi

- Mise en œuvre de projet	- Adhésion nouveaux membres et redevance versée

○ Risques et points de vigilance

- Modèle économique soutenable pour les membres fondateurs	

Catégorie 4 : Financement du réseau bas débit (estimations)

Axe : FINANCES

Référence : FP-FIN-04

Porteur : La Fibre64

Solution de financement : Clients du réseau bas débit

Bénéficiaires : Clients du réseau bas débit

Durée : Action permanente

○ Objectifs de la solution de financement

Déployer un réseau bas débit mutualisé sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques, afin de répondre aux besoins des collectivités publiques principalement.

○ Descriptif du financement

La Fibre64 envisage la création d'un nouveau réseau public en matière de communications électroniques, basé sur la technologie bas débit LoRa, permettant de collecter les données issues d'objets connectés, ayant de nombreuses fonctionnalités (compteurs d'eau, gestion bâtimentaire, espaces verts, stationnement...).

Ce nouveau réseau sera financé par La Fibre64, le cas échéant avec une subvention du Feder et/ou de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Dans un premier temps, il sera principalement commercialisé auprès des collectivités en charge de la gestion de l'eau potable, qui représentent les principaux futurs usagers.

Conformément aux règles applicables aux SPIC, ce réseau sera *in fine* financé par ses recettes d'exploitation, issues des redevances versées par les usagers. Un fonds d'amorce permettra de préfinancer le déploiement.

L'investissement maximal serait de 6,7 millions d'euros sur une durée de 15 ans, dont 4,1 millions d'euros pour le premier investissement et 2,6 millions pour la vie du réseau.

Estimation de la tarification (recettes pour le SMO) :

Transport des données *Accès réseau*		**Option 1** : Loc° annuelle - sans engagement	**Option 2** : Loc° annuelle - 5 ans	**Option 3** : Offre d'accès au capteur - 10 ans	**Option 4** : Offre d'accès à la GW - 10 ans
Frais de gestion (1e année)	Commune	1 000 €			
	Structure supra-communale	5 000 €			
Abonnement annuel (par capteur ou GW)		4,5 €	4,28 €	3,6 €	800 € / GW

Traitement des données *Plateforme IoT*		**< 100 objets**	**< 1 000 objets**	**> 1 000 objets**
Frais de gestion (1e année)	Commune	1 000 €		
	Structure supra-communale	5 000 €		
Abonnement annuel (par capteur)		13 €	9 €	8 €

Un marché public va être lancé pour retenir le prestataire chargé du déploiement et de l'exploitation du réseau. Le catalogue de services sera élaboré sur le fondement des prix du marché. Les éléments tarifaires présentés sont donc issus de parangonnage.

○ **Indicateurs de suivi**	
- Nombre de passerelles et de clients finals	
○ **Risques et points de vigilance**	
- Tarification et attractivité des services	- Equilibre du budget annexe IOT

GOUVERNANCE ET ORGANISATION



1. FONCTIONNEMENT EN MODE PROJET

Chacune des fiches actions sera mise en œuvre selon une méthode uniforme de gestion de projet adaptée aux sujets d'infrastructure réseau, de logiciels et de services numériques en ligne.

La Fibre64 constituera désignera un Chef de Projet et un Groupe Projet pour chacune des actions à réaliser dans le cadre du SDAN.

Le Chef de Projet sera identifié selon ses compétences et son appétence pour l'action à traiter mais également selon sa disponibilité : la nécessité de maintenir en conditions opérationnelles les différentes offres existantes pourra décaler dans le temps la mise en œuvre de certaines fiches actions. C'est une position assumée du Syndicat qui vise à prioriser la « saturation » des capacités de production existantes (agents en poste) plutôt que de recourir à de l'embauche hormis situations exceptionnelles nécessitant des compétences particulières pour mener à bien une fiche action (exemple : RSSI, archivage électronique, ...).

Le Chef de Projet est le « leader technique » du projet. A ce titre, il organisera le travail du Groupe Projet, assurera le reporting et sera responsable des différentes productions (cahier des charges, commandes, projets de délibération, ...) nécessaires à la mise en œuvre de la fiche action et qui seront soumises à la validation de la Direction du Syndicat. Il devra également envisager les conditions d'accès au service (tarification, catalogue, ...) selon le modèle économique retenu pour la fiche action concernée.

Le Chef de Projet s'appuiera sur un Groupe de Projet pluridisciplinaire capable de lui apporter les compétences nécessaires à la mise en œuvre complète de la fiche action (finances, comptabilité, juridique, expertise technique complémentaire, ...). Ici aussi, pour la constitution du Groupe de Projet, le Syndicat privilégiera le recours aux ressources existantes, l'appui d'assistants à maîtrise d'ouvrage pouvant toutefois se justifier pour des fiches actions pour lesquelles le Syndicat n'aurait aucune compétence ou expérience disponible.

Chaque projet repose sur le cycle suivant :

- Cadrage (Initiation) : Une note de cadrage précisera le contexte, les objectifs, le périmètre fonctionnel et technique, les contraintes financières, réglementaires (RGPD ou NIS2 par exemple. Elle intégrera une analyse de l'existant (exemple : audit d'infrastructure, cartographie réseau, inventaire des actifs) et une analyse de risques.
- Conception (Design) : L'architecture cible (schémas réseau, choix techniques de matériel et de solutions logicielles) sera décrite et chiffrée après une étude comparative des solutions. Selon les fiches actions, des procédures de consultation publique, d'intégration de solution préalablement acquises (via des centrales d'achat CANUT ou CAPAQUI par exemple) ou mises à disposition (via des conventions avec des partenaires du Syndicat comme l'ANCT, DECLIC, autres OPSN, collectivités locales du 64) seront retenues. Le choix reposera sur des critères pondérés (valeur technique, coût, sécurité, maintenabilité, compatibilité, délai...). La planification pourra être

réalisée sur la base de jalons incluant le déploiement/développement, la mise en service et l'utilisation prototypée, l'élaboration d'un plan d'accompagnement et de formation, l'exploitation/maintenance et le budget prévisionnel sera affiné

- Mise en œuvre (Exécution) : Le déploiement par phases pilotes précédera la généralisation. La documentation technique sera construite au fil de l'eau (paramétrage, procédures, tutoriels, ...). Elle inclura les différents tests techniques, fonctionnels, de sécurité, de charge avant la recette formelle.
- Déploiement et commercialisation
- Clôture et amélioration continue par la mesure des indicateurs.

2. LE COMITE DE SUIVI DU SDAN

Le Comité de Suivi du SDAN sera mis en place concomitamment à l'adoption du SDAN.

Lors de cette instance, le SDAN et les fiches actions validées qui le composent feront l'objet d'une procédure de suivi trimestriel auquel seront conviés l'ensemble des membres du Conseil Syndical de La Fibre64.

Les Chefs de projet (ou la Direction du Syndicat) mettront à jour le tableau d'avancement des actions avant de le partager préalablement au Comité de Suivi du SDAN.

Dans le cadre d'une visioconférence d'une heure au maximum, l'état d'avancement des différentes fiches action sera présenté selon le cycle projet préalablement décrit (cadrage, conception, mise en œuvre, déploiement et commercialisation, clôture et amélioration) et rapidement commentés par les agents du Syndicat.

Les écarts de déploiement ou les écarts budgétaires de chaque fiche action seront partagés ainsi que leurs causes. Le Comité de Suivi sera compétent pour prononcer des recalages en séance dès lors qu'ils n'ont pas de conséquences sur les délibérations préalablement prises par le Conseil Syndical. Tout ajustement nécessitant une délibération ne pourra être pris que par le Conseil Syndical.

Le plan de travail du trimestre à venir sera également présenté : la poursuite des projets engagés, le lancement de nouveaux projets voire l'abandon de certains pourront être commentés et éventuellement adoptés par le Comité de Suivi du SDAN.

Le Comité de Suivi du SDAN donnera lieu à la production d'un compte-rendu qui sera diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Syndical et aux services du Syndicat.

Les outils de suivi envisagés sont présentés à titre d'exemple page suivante

Exemple de Tableau de Suivi

Suivi trimestriel du SDAN

A mettre à jour avant chaque comité trimestriel.

Référence	Action	Responsable	Date de création	Échéance initiale	Échéance révisée	Statut	Etape	Priorité	Commentaires
FP-INFRA-01	Contrôler l'exploitation du réseau THD 64	Bingen MD	01/10/2026	31/12/2030		En cours	Cadrage	Haute	RAS
FP-INFRA-02	Centraliser les déclarations de dommage	Stéphane D	01/10/2026	31/12/2026		En cours	Conception	Haute	RAS
FP-INFRA-03	Concevoir un schéma de résilience	Cédric D	15/10/2026			En cours	Conception	Haute	Sourcing achevé. Besoin d'AMOA
FP-INFRA-04	Investir sur la résilience des réseaux et d	Cédric D				Non démarrée			
FP-INFRA-05	Accompagner les aménageurs vers la connectivité					Non démarrée			
FP-INFRA-06	Elaguer les abords des réseaux télécom					Non démarrée			

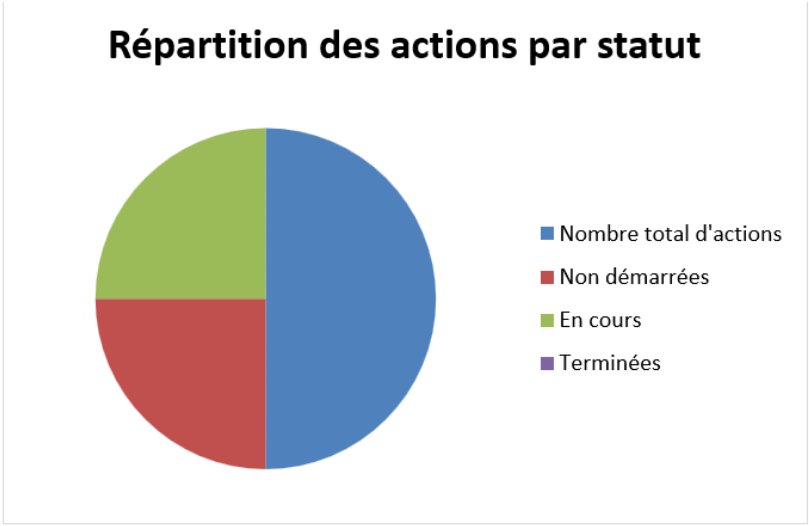
Suivi des actions | Tableau de bord | Légende

Exemple de Tableau de bord

Tableau de bord — Suivi trimestriel

Mise à jour automatique à partir de l'onglet 'Suivi des actions'.

Indicateur	Valeur
Nombre total d'actions	6
Non démarrées	3
En cours	3
Terminées	0
Bloquées	0



3. L'EVALUATION PERMANENTE

L'évaluation permanente du SDAN 2026-2030 vise à s'assurer que les actions engagées produisent effectivement les résultats attendus et contribuent aux objectifs stratégiques du Syndicat. Elle constitue un outil d'aide à la décision permettant d'adapter, de réorienter ou de renforcer les actions au regard des résultats observés.

Chaque fiche action du SDAN est associée à un Chef de Projet chargé de renseigner régulièrement les indicateurs de suivi définis dans la fiche concernée. Ces indicateurs sont consolidés au sein d'un tableau de bord partagé permettant d'apprécier l'état d'avancement des actions, la mobilisation des moyens humains et financiers, ainsi que les résultats obtenus pour les bénéficiaires.

L'évaluation repose sur :

- le suivi de l'avancement des projets (cadrage, conception, mise en œuvre, déploiement, exploitation) ;
- le suivi des indicateurs propres à chaque fiche action ;
- l'analyse des risques et points de vigilance identifiés dans les fiches ;
- l'appréciation des écarts éventuels entre les objectifs initiaux, les moyens mobilisés et les résultats observés.

Les Chefs de Projet procèdent à une mise à jour régulière des données de suivi avant chaque Comité de Suivi du SDAN. Les résultats sont présentés trimestriellement afin d'identifier les actions nécessitant un arbitrage, un complément de financement ou une révision de leur périmètre.

Le SDAN étant un document vivant, les indicateurs de suivi pourront être adaptés pendant sa période d'exécution. Certains indicateurs définis lors de la conception des fiches actions pourront en effet se révéler insuffisamment pertinents, difficiles à mesurer ou ne plus refléter correctement la réalité opérationnelle des projets. Dans ce cas, le Comité de Suivi pourra proposer leur évolution afin de préserver la qualité de l'évaluation.

Cette démarche d'amélioration continue permettra à La Fibre64, à ses membres et à ses partenaires de disposer en permanence d'une vision claire de l'avancement du schéma directeur et d'orienter les décisions nécessaires à sa réussite.